

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués à cette Assemblée Générale à caractère Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société, pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 juin 2024, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice se soldant par :

- un résultat net social bénéficiaire de 707 659,88 euros,
- un résultat net consolidé part du groupe déficitaire de 1 011 703 euros.

1) FAITS SIGNIFICATIFS ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Contexte général

L'exercice clos le 30 juin 2024 a été marqué par le repli des prix des céréales et de certains approvisionnements par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice clos le 30 juin 2023 se caractérisait par un niveau historiquement record de chiffre d'affaires et de flux d'achats, en lien avec :

- les prix des céréales et oléagineux, notamment du fait du conflit Russo Ukrainien et de son impact sur les marchés,
- les prix de certains approvisionnements destinés aux adhérents de la coopérative, en particulier les fertilisants et la nutrition animale, en relation avec ceux de l'énergie et des céréales.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires et les flux d'achats ont diminué de manière significative par rapport à l'exercice précédent.

La politique monétaire européenne, dans le cadre de la gestion de l'inflation, a été dans la continuité de la tendance amorcée au cours de l'exercice précédent. Cette politique s'est traduite par le maintien à un niveau élevé des taux d'intérêts directeurs tout au long de l'exercice clos le 30 juin 2024, et par conséquent des taux EURIBOR sur lesquels sont basées les rémunérations des lignes de financement de la coopérative. Cela a impacté de manière significative les charges financières, comparativement aux exercices précédents.

Activité Céréales :

La collecte 2023 est stable par rapport à celle de 2022, passant de 787 000 tonnes à 795 000 tonnes. Il en est de même pour le volume de grains vendus.

Dans le contexte de marché évoqué ci-avant, le chiffre d'affaires issu de l'activité céréales et oléagineux a baissé de manière significative, passant de 290 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023 à 226 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2024.

Activité Approvisionnements :

Les éléments conjoncturels évoqués ci-avant au titre de la campagne écoulée, comprenant la baisse des prix des fertilisants notamment, se traduisent par une baisse du chiffre d'affaires issu de cette activité, passant de 138 M€ pour l'exercice clos le 30 juin 2023 à 117 M€ pour l'exercice clos le 30 juin 2024.

Activité Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique (« CIVEs ») :

Dans le cadre du projet d'unité de méthanisation porté par la société Secalia Chatillonnais, pour lequel la coopérative est partie prenante, une 3^{ème} récolte de CIVEs a été réalisée au cours du printemps 2024, pour une superficie de près de 3 500 hectares, contre respectivement 4 250 hectares et 850 hectares pour les récoltes effectuées au cours des printemps 2023 et 2022.

Ce sont près de 25 500 tonnes d'équivalent de matières sèches qui ont été récoltées au cours du printemps 2024 (environ 32 500 tonnes pour la récolte 2023 et 6 800 tonnes pour la récolte 2022).

Les premières livraisons de CIVEs à l'unité de méthanisation, en phase de finalisation de construction et de montée en charge pré-injection à la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2024, ont eu lieu au cours de l'exercice.

Activité Agrivoltaïsme :

Dans le cadre de la stratégie de diversification et de développement de solutions à destination des exploitations agricoles, la coopérative s'est engagée dans des partenariats structurants avec des acteurs du secteur de l'énergie.

Dans le cadre de ces partenariats, la coopérative est partie prenante au développement de projets d'installations photo voltaïques sur son territoire d'implantation, préalablement à la phase de construction et d'exploitation de ces capacités de production d'électricité.

2) LES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels ainsi qu'aux dispositions spécifiques du règlement ANC 2021-01 applicable aux comptes annuels des sociétés coopératives agricoles.

A) LE COMPTE DE RESULTAT

Eu égard au contexte exposé au préalable, le chiffre d'affaires de la société a diminué par rapport à l'exercice précédent.

Il se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	30/06/2024	Variation	Variation en %
Ventes de céréales	166 081	255 831	276 969	213 108	-63 862	-23%
Ventes d'approvisionnements	81 207	108 507	129 638	110 598	-19 040	-15%
Ventes de légumes et CIVES	258	311	201	4 905	4 704	2345%
Redevance pollution diffuse ("RPD")	1 238	1 506	1 512	1 549	38	3%
Ventes de marchandises	248 785	366 155	408 319	330 160	-78 159	-19%
Prestations de services - activité céréales	11 371	13 030	12 608	12 715	107	1%
Prestations de services - activité approvisionnements	6 873	7 527	9 561	7 926	-1 635	-17%
Prestations de services - projet méthanisation Secalia	0	400	1 136	3 633	2 497	220%
Prestations de services - mutualisation de moyens groupe	3 301	3 283	3 874	3 383	-491	-13%
Prestations de services	21 545	24 240	27 178	27 657	479	2%
Chiffre d'affaires total	270 329	390 395	435 498	357 817	-77 681	-18%

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 4 945 K€, contre 1 951 K€ pour l'exercice précédent. Ce poste comprend les subventions d'exploitation, les transferts de charges, les reprises de provisions et dépréciations d'exploitation ainsi que les produits divers de gestion courante. Il comprend également la production stockée au titre du co-développement de l'activité agrivoltisme, pour un montant de 923 K€.

Les achats consommés de marchandises et matières premières s'élèvent à 293 219 K€, contre 365 125 K€ pour l'exercice précédent. L'évolution est en lien avec celle des prix des céréales et des approvisionnements, telle qu'exposée préalablement au titre des faits significatifs.

Les impôts et taxes s'élèvent à 2 765 K€, contre 2 802 K€ pour l'exercice précédent. Ce poste comprend la redevance pour pollution diffuse, qui fait l'objet d'une refacturation à due concurrence aux utilisateurs des produits concernés.

Les charges de personnel, comprenant les charges sociales, s'élèvent à 17 758 K€ contre 16 124 K€ pour l'exercice précédent. Pour rappel, une partie de l'effectif de la société est mise à disposition à des filiales et à des entités liées, et fait l'objet de facturations de prestations de services.

Les dotations aux amortissements des actifs immobilisés s'élèvent à 4 733 K€ contre 4 564 K€ pour l'exercice précédent. L'évolution est à mettre en relation notamment avec les investissements réalisés au cours de l'exercice et le précédent.

Le montant net concernant les dépréciations d'actifs circulant (créances et stocks) se traduit par une reprise nette de 2 231 K€, contre une dotation nette de 1 977 K€ pour l'exercice précédent.

Les dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation s'élèvent à 169 K€, contre 119 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 598 K€ contre 479 K€ pour l'exercice précédent. Ce poste comprend notamment les passages en pertes de créances devenues irrécouvrables.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire à hauteur de 1 437 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2024, contre 5 435 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice clos le 30 juin 2024 se traduit par une perte nette de 2 297 K€, contre une perte nette de 1 381 K€ au titre de l'exercice précédent. Cette évolution est en lien avec celle des taux EURIBOR sur lesquels sont basées les rémunérations des lignes de financement, évoquée au préalable au titre des faits significatifs de l'exercice.

Le résultat courant ressort déficitaire à hauteur de 530 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2024, contre un montant bénéficiaire de 4 293 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel se traduit par un produit net de 1 258 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2024, contre une charge nette de 2 721 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice clos le 30 juin 2024 est bénéficiaire à hauteur de 708 K€, contre 1 508 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net bénéficiaire de l'exercice est constitué :

- d'un excédent résultant des opérations avec les tiers non associés pour 143 755,30 euros,
- d'un bénéfice résultant des opérations faites avec les associés coopérateurs pour 563 904,58 euros.

B) LE BILAN

Les capitaux propres s'élèvent à 50 136 K€ au 30 juin 2024, contre 50 351 K€ pour l'exercice précédent. Cela comprend le capital social dont le montant est passé de 21 189 K€ fin juin 2023 à 20 952 K€ fin juin 2024, soit une diminution nette de 238 K€.

Le total du bilan ressort à 314 084 K€ fin juin 2024, contre 304 044 K€ fin juin 2023.

C) VARIATION DU CAPITAL

Compte tenu des flux liés aux nouvelles adhésions, souscriptions complémentaires et des remboursements enregistrés au cours de l'exercice, le capital social a varié de la façon suivante :

- | | |
|---------------------------------|-------------------|
| - Capital au début d'exercice : | 21 189 721 euros |
| - Augmentations de l'exercice : | 441 384 euros |
| - Diminutions de l'exercice : | (-) 679 004 euros |
| - Capital en fin d'exercice : | 20 952 102 euros |

Soit une diminution nette de 237 620 euros.

Il est réparti au 30 juin 2024 entre 3 313 associés coopérateurs et non coopérateurs, dont les souscriptions de 253 salariés dans le cadre d'un Plan d'Epargne Entreprise qui s'élèvent 1 257 339 euros (6 % du capital).

D) AFFECTATION DU RESULTAT ET INTERETS AUX PARTS SOCIALES

Le résultat net bénéficiaire de 707 659,88 euros se compose de :

- un excédent résultant des opérations faites avec les tiers non associés de 143 755,30 euros, lequel sera porté en réserve indisponible « Opérations TNA » ;
- un bénéfice résultant des opérations faites avec les associés coopérateurs de 563 904,58 euros, lequel sera affecté tel que présenté ci-après ;

L'affectation proposée du bénéfice résultant des opérations faites avec les associés coopérateurs est présentée ci-après (montants arrondis à l'unité la plus proche) :

Résultat net après impôt	707 659,88
Résultat net réalisé avec T.N.A en réserve spéciale indisponible	(143 755,30)
Excédent réalisé avec associés coopérateurs à affecter	563 904,58
Dotation réserve légale - 10%	56 390,46
Dotation réserve compensant le remboursement net de parts sociales	137 084,00
Excédent réalisé avec associés coopérateurs répartissable	370 430,12
Ristournes Jeunes Agriculteurs	88 597,32
Ristournes Confiance - céréales	98 373,45
Ristournes Confiance - approvisionnements	83 492,27
Intérêts aux parts sociales	542 901,09
<i>Dont associés coopérateurs :</i>	<i>399 950,74</i>
<i>Dont associés non coopérateurs :</i>	<i>32 912,62</i>
<i>Dont associés non coopérateurs - opération fonds propres :</i>	<i>84 541,22</i>
<i>Dont Parts Sociales à Avantage Particulier :</i>	<i>25 496,51</i>
Affectation en report pour parfaire l'intérêt aux parts sociales	0,00
Prélèvement en report pour parfaire l'intérêt aux parts sociales	(442 934,01)
Dotation des autres réserves facultatives	(0,00)
Excédent de l'exercice réalisé avec associés coopérateurs affecté :	370 430,12

- **Ristournes :**

Il est proposé de distribuer les ristournes suivantes au profit des associés coopérateurs « Jeunes Agriculteurs » conformément à la charte mise en place par le conseil d'administration :

- Sur la collecte :	36 611,34 €
- Sur le Chiffre d'Affaires Approvisionnements :	51 985,98 €
Soit un total de :	88 597,32 €

Il est par ailleurs proposé de répartir les ristournes suivantes au profit des associés coopérateurs :

- Activité collecte : 98 373,45 euros
(dont blés contrats « BBC » de 2 à 4 €/tonne suivant les variétés)
- Activité approvisionnements : 83 492,27 euros
(Semences Maïs et Tournesol - Partenariat)

Représentant un total de ristournes pour les activités collecte et approvisionnements de 181 865,72 euros.

- **Intérêts aux parts sociales :**

Il est également proposé de servir un intérêt aux parts sociales libérées aux associés inscrits à la date de la clôture d'exercice, déterminé de la façon suivante :

- au taux de 2,50 % pour les associés coopérateurs (appliqué à la partie libérée du capital), soit un montant de 399 950,74 euros,
- au taux de 2,50 % pour les parts sociales à avantage particulier, soit un montant de 25 496,51 euros,
- au taux de 3,50 % pour les associés non coopérateurs, soit un montant de 117 453,84 euros,

soit un montant total de 542 901,09 euros.

Outre l'affectation du résultat de l'exercice, le service des intérêts aux parts sociales sera réalisé partiellement par prélèvement sur le report disponible pour parfaire l'intérêt aux parts sociales, pour un montant de 442 934,01 euros.

Les intérêts aux parts sociales ainsi que les compléments et réajustements sur les engagements adhérents seront capitalisés pour les adhérents non à jour de leur souscription ou de versement libératoire de capital.

3) INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES TIERS

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons, au mieux de notre connaissance et compte tenu des moyens techniques dont nous disposons, la décomposition à la clôture de l'exercice clos au 30 juin 2024, des factures reçues et émises non réglées et dont le terme est échu.

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	1 968					1 352	820					1 247
Montant total des factures concernées (TTC)	8 681 833	9 402 659	777 666	299 076	2 119 593	12 598 995	22 177 922	8 601 157	1 863 342	1 145 710	5 446 767	17 056 977
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	2,34%	2,53%	0,21%	0,08%	0,57%	3,39%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							5,65%	2,19%	0,47%	0,29%	1,39%	4,35%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	44	44	2	0	0	2	4	6
Montant total des factures exclues (TTC)	0	0	0	0	279 717	279 717	990	27	202	1 039	541 562	542 830
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					

4) FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés contrôlées

Eu égard à l'article L 233-3 du Code de commerce, nous vous informons que notre société ne contrôle pas d'autres sociétés hormis celles évoquées dans les comptes annuels et consolidés.

Filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau « Filiales et participations » de l'annexe aux comptes annuels des informations relatives aux participations et filiales détenues directement par la société.

L'annexe aux comptes consolidés dispense notamment des informations quant au périmètre des entités contrôlées par la société, ainsi que les titres de participation non consolidés à l'échelle du groupe.

Concernant les mouvements relatifs aux participations détenues par Dijon Céréales au cours de l'exercice, il est à noter :

- le rachat de 500 parts sociales de la SCI Le Boutran, portant le taux de détention de 99,82% à 100%,
- la cession de l'intégralité de la participation dans la société 3 Bulbes (détenue à 34% jusqu'alors),
- la création de la société AGRIPV CONSORTIUM (détenue à 100%) dans le cadre de l'activité agrivoltaïsme.

Pour rappel, Dijon Céréales détient des parts dans les coopératives et unions de coopératives suivantes :

- Union Cerevia,
- Union Alliance BFC,
- Union Bourgogne Céréales Stockage,
- Val Union BFC Semences,
- Union In Vivo,
- Union AREA Alliance Régionale Est Appro.

A l'échelle du groupe :

L'organigramme juridique et financier du groupe DIJON CEREALES a les évolutions suivantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024 :

- Prise de contrôle intégral la société BISCUITERIE MISTRAL, portant le taux de détention du groupe de 19,92 % à 100%,
- Cession intégrale de la participation dans le capital de l'entité AGRIBIO-FC, holding du palier « Dornier », constitué de l'entité Agribio FC et de l'entité Moulin de Bians les Usiers,

A noter par ailleurs les opérations juridiques internes suivantes :

- Transmission universelle de patrimoine de la société Floricash à la société Midipar ;
- Transmission universelle de patrimoine de la société Pasco à la Société Dijonnaise de Planification ;
- Transmission universelle de patrimoine de la société Plombière Végétaux à la société Pépinières de Plombières à la suite du rachat de ses parts à Natura'Lisa.

Ces opérations s'inscrivent notamment dans le cadre de la simplification de la structuration juridique du groupe formé par Dijon Céréales.

La nature des activités des filiales du groupe Dijon Céréales n'a pas évolué spécifiquement au cours de l'exercice, avec une organisation par pôles : végétal (comprenant la coopérative), nutrition animale, légumes, distribution hors vigne, distribution vigne, boulangerie-biscuiterie, agro-énergies (projets méthanisation et agrivoltaïsme) et laboratoire.

Pour toute information complémentaire sur le périmètre, l'évolution de la situation financière du groupe et des pôles d'activité, se référer aux notes annexes aux comptes consolidés.

5) LES COMPTES CONSOLIDES

Pour plus d'informations sur le périmètre de consolidation et son évolution, se référer aux annexes aux comptes consolidés.

Les chiffres clés des comptes consolidés du groupe DIJON CEREALES sont présentés ci-après. La coopérative Dijon Céréales y contribue de manière significative, étant prépondérante sur le plan des flux.

Résultat consolidé :

- Chiffre d'affaires consolidé :	530 766 K€ (578 448 K€ pour l'exercice précédent)
- Résultat d'exploitation consolidé :	5 387 K€ (11 102 K€ pour l'exercice précédent)
<i>(avant amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition)</i>	
- Résultat courant consolidé :	272 K€ (7 637 K€ pour l'exercice précédent)
<i>(avant amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition)</i>	
- Résultat net consolidé part du groupe :	- 1 012 K€ (4 227 K€ pour l'exercice précédent)

Bilan consolidé :

- Capitaux propres part du groupe :	52 113 K€ (54 191 K€ pour l'exercice précédent)
- Intérêts minoritaires :	5 901 K€ (6 695 K€ pour l'exercice précédent)
- Actif économique :	222 299 K€ (208 749 K€ pour l'exercice précédent)
<i>(actifs immobilisés en valeur nette + besoin en fonds de roulement)</i>	
- Endettement financier net :	157 965 K€ (142 455 K€ pour l'exercice précédent)
<i>(après imputation de la trésorerie disponible)</i>	
- Total du bilan consolidé :	344 881 K€ (330 201 K€ pour l'exercice précédent)

6) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement survenu postérieurement à la date de clôture des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024, susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers, n'est à déclarer.

La récolte 2024, a été marquée par un printemps et un été très pluvieux, laissant entrevoir une collecte inférieure à celle de 2023, que ce soit sur la plan quantitatif et qualitatif.

La coopérative continue de mobiliser des moyens significatifs, notamment financiers, pour diversifier, sécuriser et pérenniser sur le long terme le revenu des exploitations agricoles de ses adhérents, tout en sécurisant son fonctionnement et ses capacités à s'adapter aux enjeux du monde agricole.

7) ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Dijon Céréales mutualise depuis janvier 2022, avec les deux autres coopératives membres de l'Union Alliance BFC, les moyens et ressources dédiées à la recherche et développement en matière agricole.

A ce titre, une équipe composée de près de trente personnes se consacre au développement notamment de solutions agronomiques, de nouvelles cultures, du traitement de la donnée (« data »), de nouvelles filières, de la décarbonation des activités agricoles, dans un contexte de transition et d'évolution climatique, environnementale et sociétale.

Dijon Céréales est également partie prenante dans le cadre du développement de projets en matière d'agro énergies (méthanisation et agrivoltaïsme).

Dijon Céréales est par ailleurs partenaire de SEDIAG, entité du pôle laboratoire du groupe.

8) PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Nos installations sont soumises à la réglementation ICPE (Installations Classées - Protection des risques environnementaux), les sites les plus importants de Dijon Céréales étant soumis à autorisation. Par ailleurs, le site de LONGVIC dispose d'une plateforme SEVESO laquelle a fait l'objet d'une autorisation d'exploitation et est gérée dans le cadre d'un Système de Gestion de la Sécurité (SGS).

Dijon Céréales est aussi agréée en tant que Distributeur de produits phytopharmaceutiques.

L'entreprise est en relation permanente avec les services chargés de l'application de la réglementation.

Notre responsabilité civile générale et la responsabilité civile environnementale sont assurées auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA.

9) SOCIETE ET ENVIRONNEMENT

Dijon Céréales s'inscrit dans une démarche sociétale et environnementale.

La coopérative est certifiée CSA-GTP (Charte de Sécurité Alimentaire) ainsi que BPE (Bonnes Pratiques Expérimentales).

En matière d'environnement et de développement durable, le groupe Dijon Céréales est en cours de réalisation de son bilan carbone, est certifiée dans le référentiel 2BSvs (production durable de Biomasse-Impact GES) et a signé une convention avec EDF sur la fourniture d'énergie produite dans le respect du développement durable.

Le service agronomique constitué par la coopérative Dijon Céréales et l'Alliance BFC est fortement impliqué sur l'utilisation des outils d'aide à la décision pour le suivi des cultures, ainsi que sur les techniques culturales alternatives visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

Par ailleurs, Dijon Céréales accompagne les exploitations de ses adhérents vers la certification HVE - Haute Valeur Environnementale.

La Coopérative participe également activement à la récupération des déchets recyclables (emballages agricoles, papier dans les bureaux, pneus) en partenariat avec des structures comme PAPREC ou ADIVALOR.

Enfin une équipe dédiée HSE et RSE a été constituée, en collaboration avec l'Alliance BFC, afin d'intégrer ces enjeux et les problématiques sous-jacentes dans le cadre de l'orientation et la planification des activités du groupe Dijon Céréales.

10) INFORMATION SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

La gestion du risque de fluctuation des prix de marché des céréales commercialisées et de son incidence potentielle sur les marges, dans le cadre de leur sécurisation conformément au cadre de gestion fixé, amène notamment la souscription d'instruments financiers de couverture sur les marchés à terme des céréales. Ces opérations de couverture sont réalisées soit directement par la société, soit dans le cadre de la stratégie de commercialisation de l'Union Cerevia à laquelle adhère la société.

Ces instruments financiers s'inscrivent dans le processus de fixation des prix de commercialisation et d'achat des céréales auprès des exploitations agricoles.

Dijon Céréales a adhéré à la charte Coop de France sur la gestion du risque de prix des céréales collectées et s'est engagée à en respecter les principes portant sur la maîtrise des risques au sein d'un cadre de gestion.

A ce titre, un suivi et pilotage de la cohérence entre les instruments financiers détenus et les matières premières qu'elle détient est réalisé, et les relations avec les partenaires de marché font l'objet d'engagements contractuels.

La coopérative gère également les risques liés aux variations des taux d'intérêt, en utilisant des instruments financiers à des fins de couverture. Se référer aux notes annexes aux comptes annuels pour plus d'informations à ce propos.

11) FIXATION DES PRIX ET REMUNERATION DES ADHERENTS

Les prix rémunérant les apports des adhérents sont fixés en référence d'une part au marché physique des céréales oléo-protéagineux, et d'autre part au marché Euronext ainsi qu'aux opérations de couverture sur le marché à terme permettant de sécuriser un niveau satisfaisant eu égard aux analyses d'évolution des marchés.

Ces analyses de marché sont réalisées régulièrement en lien avec l'union de commercialisation Cerevia au sein d'un comité commercial dans le respect d'un cadre de gestion défini par le conseil d'administration.

Les adhérents ont la possibilité de commercialiser leur récolte en prix moyen ou en prix ferme, selon plusieurs modes de fonctionnement et de pilotage avec la coopérative.

En outre, il est tenu compte de la mise en place de contrats filière spécifiques, des qualités livrées et des aspects logistiques.

12) INDEMNITE DE FONCTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'Article 30 des Statuts, nous vous précisons que l'allocation pour l'activité consacrée à l'administration de la coopérative pour l'exercice 2024/2025 (1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025) est proposée au même niveau que pour l'exercice précédent, à savoir un montant global de 170.000 euros.

13) BUDGET FORMATION DES ADMINISTRATEURS

La coopérative favorise le savoir de haut niveau des membres du conseil d'administration en leur donnant les moyens d'acquérir de nouvelles compétences via des parcours de formation spécifiques, selon les besoins et enjeux identifiés.

Il est prévu un budget maximum de 15 000 euros pour la formation des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025.

14) GOUVERNANCE

La coopérative est administrée par un conseil d'administration composé à ce jour de 17 membres.

À l'exception des pouvoirs confiés aux assemblées générales, le conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer la coopérative et en assurer le bon fonctionnement. Certains pouvoirs font l'objet de délégations limitatives au président du conseil d'administration et à la direction générale, avec la possibilité de subdéléguer. Les délégations de pouvoirs font l'objet d'une proposition et d'une approbation chaque année.

Le conseil d'administration de la coopérative se réunit au moins deux fois par trimestre. Le cas échéant, des réunions sont tenues pour les besoins spécifiques de certains projets ou sujets à traiter.

Les réunions du conseil d'administration sont généralement précédées d'une réunion du bureau du conseil afin notamment d'en préparer l'ordre du jour et les points à soumettre.

Par ailleurs un comité de direction auquel participent le Président du conseil d'administration et la direction générale se réunit au moins une fois par mois avec les responsables de l'ensemble des activités du groupe.

15) RENOUELEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons que les mandats des administrateurs suivants arrivent à expiration avec la présente assemblée :

Au titre du Collège Associés Coopérateurs

- **GAEC MOUILLON Laurent et Olivier** représenté par Olivier MOUILLON
- **EARL BARBIER EMERY** représenté par Patrick EMERY
- **Mr Jean-Paul TAILLANDIER.**

Administrateurs sortants qui se représentent, pour une durée de 3 ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice 2026/2027.

Le **GAEC DE LA CONTREE** représenté par Clément BABOILLARD ne souhaite pas renouveler son mandat dans le collège associés coopérateurs.

Au titre du Collège Associés Non Coopérateurs

- **Mr Marc PATRIAT**, demeurant Rue du Monceau à 21460 Corrombles

Administrateur sortant qui se représente, pour une durée de 3 ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice 2026/2027.

16) NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Au titre du Collège Associés Coopérateurs

- **SCEA VERSLYPE** représentée par VERSLYPE Maxime, domiciliée 23 Grande Rue 21520 COURBAN, en remplacement du **GAEC DE LA CONTREE**, administrateur sortant qui ne souhaite pas renouveler son mandat.

Cette nomination est faite pour une durée de 3 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice 2026/2027.

17) PROPOSITIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2024

2. Affectation du résultat social de l'exercice clos le 30 juin 2024

Nous vous proposons d'affecter le résultat tel que nous vous l'avons présenté ci-avant.

3. Approbation des conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions qui ont été autorisées ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, entre Dijon Céréales et les différentes sociétés concernées.

4. Renouvellement de mandats d'administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs

Nous vous proposons d'approuver les propositions de nominations exposées ci-avant.

18) PERSPECTIVES

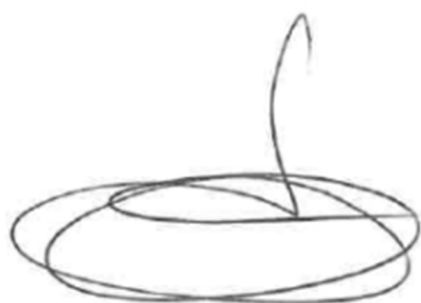
Face aux évolutions du monde agricole, économiques, climatiques, sociétales et géo politiques, le conseil d'administration poursuit le plan d'adaptation et de diversification de la coopérative et de ses filiales aux enjeux sous-jacents.

A ce titre le groupe Dijon Céréales est partie prenante au développement de projets durables, notamment dans le domaine des agro énergies, des nouvelles cultures, et de la production alimentaire locale.

Certains projets sont menés en relation avec les coopératives membres de l'union Alliance BFC.

Nous vous remercions de votre confiance.

Le Président du conseil d'administration

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long, curved stroke extending upwards from the center.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre à dix heures trente, salle de réception de Dijon Céréales, 4 Boulevard de Beauregard 21600 Longvic les délégués désignés par les Assemblées de Section se sont réunis en Assemblée Générale Plénière Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2023/2024 ;
- Rapport moral du Président ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2024 ;
- Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2024 ;
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Constatation de la variation du capital ;
- Présentation du document sur l'évolution des prix et des indicateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024 ;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs sortants ;
- Fixation de l'indemnité compensatrice allouée au Conseil d'Administration ;
- Fixation de l'allocation globale pour la formation des Administrateurs ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Délégation de pouvoirs pour accomplir les formalités.

M. Didier LENOIR, préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Coopérative.

Il constate que l'Assemblée générale a été régulièrement convoquée et dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- un exemplaire de la convocation individuelle adressée à chaque délégué,
- un exemplaire du journal d'annonces légales le BIEN PUBLIC du mercredi 30 octobre 2024 N° annonce 433427500,
- les comptes de l'exercice clos au 30/06/2024,
- un exemplaire des statuts.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à la présente Assemblée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 22 novembre 2024.

Le Président fait procéder à la nomination de deux scrutateurs parmi les délégués n'ayant pas de mandat d'administrateur.

L'Assemblée désigne :

- M. BERTHOUD Martin
- M. MARTIN Juliette

Le Bureau est complété par la désignation du Secrétaire, M. Christophe RICHARDOT, Directeur Général.

Les Membres du Bureau arrêtent et certifient sincère et véritable la feuille de présence qui leur permet de constater que 41 délégués sont présents ou représentés sur 46 délégués désignés par les Assemblées de Section.

Le Président rappelle que le quorum du tiers pour les décisions à caractère ordinaire est requis pour délibérer valablement.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et l'invite à délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2023/ 2024

Après avoir entendu lecture du rapport d'activité de la Coopérative par M. Benjamin BOYET, M. Guillaume TILLIER présente le rapport financier de la coopérative et l'activité du Groupe sur les opérations de l'exercice 2023/2024.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023/ 2024. Il est notamment présenté à ce titre, l'évolution, i) des prix payés aux associés coopérateurs pour leurs apports, et, ii) des indicateurs permettant de déterminer ces prix, par rapport à l'exercice précédent.

2. LECTURE DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Président donne ensuite la parole à M. Landry TACKA et M. Quentin BAVAY, Commissaires aux Comptes pour lecture de leur rapport sur les comptes annuels et de leur rapport spécial sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos au 30 juin 2024 ainsi que de leur rapport sur les comptes consolidés au 30 juin 2024, puis il ouvre la discussion.

Toutes les réponses ayant été données et plus personne ne demandant la parole, le Président fait procéder au vote des résolutions.

VOTE DES RESOLUTIONS

1^{ère} résolution : Approbation des Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration aux associés, le rapport sur la gestion du groupe, la présentation des comptes annuels de la coopérative, la présentation des comptes consolidés, le rapport sur les comptes annuels ainsi que le rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un résultat net bénéficiaire de 707 659,88 euros.

L'Assemblée générale approuve également les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2024 tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par un résultat net part du groupe déficitaire de 1 011 703 euros.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution : Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L 529-2 du Code Rural, de l'alinéa 1 de l'article 27 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et des articles L225-38 à L 225-43 du code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui ont été autorisées ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023/2024 entre la coopérative et les différentes sociétés concernées. Notamment l'assemblée générale approuve les conventions qui régissent les relations entre DIJON CEREALES et les participations et sociétés filiales du Groupe, ainsi que les unions de coopératives auxquelles adhère DIJON CEREALES.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution : Variation du Capital Social

L'Assemblée Générale constate que le capital social souscrit s'élève au 30/06/2024 à 20 952 102 euros soit 13 968 068 parts de 1,50 euros, dont :

- Capital au début d'exercice :	21 189 721 euros
- Augmentations de l'exercice :	441 384 euros
- Diminutions de l'exercice :	(-) 679 004 euros
- Capital en fin d'exercice :	20 952 102 euros

Soit une diminution nette de 237 620 euros.

L'Assemblée Générale constate que le capital social est réparti au 30 juin 2024 entre 3 313 associés coopérateurs et non coopérateurs, dont les souscriptions de 253 salariés dans le cadre d'un Plan d'Epargne Entreprise qui s'élèvent 1 257 339 euros (6 % du capital).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} résolution : Dotation des Réserves Obligatoires

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 et constaté un résultat net bénéficiaire de 707 659,88 euros, qui se compose de :

- un excédent résultant des opérations faites avec les tiers non associés de 143 755,30 euros, lequel sera porté en réserve indisponible « Opérations TNA » ;
- un bénéfice résultant des opérations faites avec les associés coopérateurs de 563 904,58 euros, lequel sera affecté tel que présenté ci-après ;

L'Assemblée Générale Ordinaire dote les réserves obligatoires suivantes pour un montant de :

- Réserve légale (10%) : 56 390,46 euros

Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartisable s'élève à 507 514,12 euros.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution : Dotation de la réserve pour remboursement de parts sociales

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de doter la réserve compensant le remboursement net de parts sociales pour un montant de 137 084 euros, conformément aux dispositions légales applicables.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} résolution : Répartition de Ristournes aux Jeunes Agriculteurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir les ristournes suivantes au profit des associés coopérateurs « Jeunes Agriculteurs » conformément à la charte JA mise en place par le conseil d'administration :

- | | |
|--|-------------|
| - Sur la collecte : | 36 611,34 € |
| - Sur le Chiffre d'Affaires Approvisionnements : | 51 985,98 € |

Représentant un total de : 88 597,32 €

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7^{ème} résolution : Répartition de Ristournes aux Associés Coopérateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir les ristournes suivantes au profit des associés coopérateurs :

- Activité Collecte pour un total de 98 373,45 euros
(dont blés contrats « BBC » de 2 à 4 euros / tonne suivant les variétés)

- Activité Approvisionnements pour un total de 83 492,27 euros
(Semences Maïs et Tournesol - Partenariat)

Représentant un total de ristournes pour les activités collecte et approvisionnements de 181 865,72 euros.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8^{ème} résolution : Intérêt aux Parts Sociales

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de servir un intérêt aux parts sociales libérées aux associés inscrits à la date de la clôture d'exercice :

- au taux de 2,5% pour les associés coopérateurs (appliqué à la partie libérée du capital), soit un montant de 399 950,74 euros,
- au taux de 2,5% pour les parts sociales à avantage particulier, soit un montant de 25 496,51 euros,
- au taux de 3,5 % pour les associés non coopérateurs, soit un montant de 117 453,84 euros,

soit un montant total de 542 901,09 euros d'intérêt aux parts sociales libérées.

Outre l'affectation du résultat de l'exercice, il est proposé de servir des intérêts aux parts sociales partiellement par prélèvement sur le report disponible pour parfaire l'intérêt aux parts sociales, pour un montant de 442 934,01 euros, objet la 9^{ème} résolution.

Les intérêts aux parts sociales ainsi que les compléments et réajustements sur les engagements adhérents seront capitalisés pour les adhérents non à jour de leur souscription ou de versement libératoire de capital.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9^{ème} résolution : Prélèvement en report pour parfaire l'intérêt aux parts sociales

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de prélever en report la somme de 442 934,01 euros pour parfaire l'intérêt servi aux parts sociales, en lien avec la 8^{ème} résolution.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10^{ème} résolution : Mise à Jour du Capital Social

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le conseil d'administration à prélever sur les versements effectués au titre de la 6^{ème} à la 8^{ème} résolution adoptées ci-dessus, ainsi que sur les compléments et réajustements de prix à intervenir, les sommes nécessaires à la mise à jour ou à la libération complémentaire des parts sociales de tout associé coopérateur non à jour avec ses obligations de souscription ou de libération de parts sociales, conformément aux statuts de la coopérative.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

11^{ème} résolution : Renouvellement des administrateurs sortants

Au terme d'un vote à bulletins secrets, l'Assemblée Générale constate l'élection et décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

Au titre du Collège Associés Coopérateurs

- **GAEC MOUILLON Laurent et Olivier** représenté par Olivier MOUILLON
- **EARL BARBIER EMERY** représenté par Patrick EMERY
- **Mr Jean-Paul TAILLANDIER.**

Administrateurs sortants qui se représentent, pour une durée de 3 ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice 2026/2027.

Le **GAEC DE LA CONTREE** représenté par Clément BABOILLARD ne souhaite pas renouveler son mandat dans le collège associés coopérateurs.

Au titre du Collège Associés Non Coopérateurs

- **Mr Marc PATRIAT**, demeurant Rue du Monceau à 21460 Corrombles

Administrateur sortant qui se représente, pour une durée de 3 ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice 2026/2027.

Après collecte des bulletins de votes et dépouillement, les scrutateurs portent le résultat à la connaissance de l'Assemblée :

- GAEC MOUILLON Laurent et Olivier représenté par Olivier MOUILLON : 31 voix
- EARL BARBIER EMERY représenté par Patrick EMERY : 31 voix
- Mr Jean-Paul TAILLANDIER : 31 voix
- Mr Marc PATRIAT : 9 voix

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

12^{ème} résolution : Nomination d'un nouvel Administrateur

Au terme d'un vote à bulletins secrets, l'Assemblée Générale (Collège Associés Coopérateurs) constate l'élection et décide de nommer en qualité de nouvel administrateur :

Au titre du Collège Associés Coopérateurs

- **SCEA VERSLYPE** représentée par **VERSLYPE Maxime**, domiciliée 23 Grande Rue 21520 COURBAN, en remplacement du **GAEC DE LA CONTREE**, administrateur sortant qui ne souhaite pas renouveler son mandat.

Cette nomination est faite pour une durée de 3 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice 2026/2027.

Après collecte des bulletins de votes et dépouillement, les scrutateurs portent le résultat à la connaissance de l'Assemblée :

- SCEA VERSLYPE représentée par **VERSLYPE Maxime** : **31**voix
-
-

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

13^{ème} résolution : Allocation Globale au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire, en vertu de l'article 30 des statuts, fixe à 170 000 euros maximum l'allocation globale pour l'indemnisation des membres du conseil d'administration du temps consacré à l'administration de la coopérative pour l'exercice 2024/2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

14^{ème} résolution : Budget Formation des Administrateurs

La coopérative favorise le savoir de haut niveau des membres du conseil d'administration en leur donnant les moyens d'acquérir de nouvelles compétences via des parcours de formation spécifiques, selon les besoins et enjeux identifiés.

L'assemblée générale décide d'allouer un budget maximum de 15 000 euros pour la formation des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

15^{ème} résolution : Quitus

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, en conséquence de la résolution qui précède, quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration de sa gestion pour ledit exercice.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

16^{ème} résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal constatant ces délibérations à l'effet de remplir toutes formalités légales afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après avoir donné la parole aux différents intervenants, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 12 H30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, les Scrutateurs et le Secrétaire.

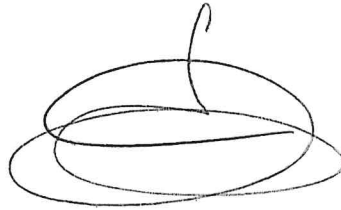
Fait à Longvic, le 10 décembre 2024,

Les Scrutateurs

MARTIN Juliette



Le Président



Le Secrétaire



BERTHIOT Martin



DIJON CEREALES

4 Boulevard de Beauregard

21600 LONGVIC

RCS Dijon D 378.610.703



Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2024

Sommaire

ETATS FINANCIERS	3
Bilan	3
Compte de résultat	4
Tableau de flux de trésorerie	5
Présentation de la société et faits marquants	6
Principes comptables et règles de consolidation	8
Base de préparation des comptes consolidés	8
Modalités de consolidation	8
Méthodes comptables utilisées	9
Périmètre de consolidation	18
Evolution du périmètre et des méthodes de consolidation	21
Notes annexes - Postes de l'Actif	22
Note 1 - Immobilisations incorporelles	22
Note 2 - Immobilisations corporelles	23
Note 3 - Immobilisations financières.....	24
Note 4 - Stocks et en-cours	25
Note 5 - Créances d'exploitation et comptes de régularisation	25
Note 6 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités	27
Notes annexes - Postes du Passif	28
Note 7 - Variations des capitaux propres consolidés	28
Note 8 – Provisions.....	29
Note 9 - Dettes financières	30
Note 10 - Dettes d'exploitation et comptes de régularisation.....	30
Notes annexes - Postes du compte de résultat consolidé	32
Note 11 – Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation – Information sectorielle	32
Note 12 – Charges de personnel	33
Note 13 - Résultat financier.....	33
Note 14 - Résultat exceptionnel.....	34
Note 15 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	34
Note 16 - Impôts	35
Notes annexes – Autres informations	36
Note 17 – Engagements hors bilan	36
Note 18 – Parties liées	36
Note 19 - Evénements postérieurs à la clôture	36

ETATS FINANCIERS

Bilan

ACTIF	Notes	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		Valeurs nettes	Valeurs nettes
Capital souscrit non appelé		385	337
Immobilisations incorporelles	1	6 530	5 559
Dont écarts d'acquisition	1	4 746	4 849
Immobilisations corporelles	2	59 901	57 134
Immobilisations financières	3	26 994	27 292
Titres mis en équivalence	3	11 256	15 196
Total Actif Immobilisé		105 065	105 519
Stocks et en-cours	4	64 461	63 877
Clients et comptes rattachés	5	81 703	67 563
Autres créances	5	77 403	80 498
Valeurs mobilières de placement	6	150	300
Disponibilités	6	16 099	12 443
Total Actif Circulant		239 816	224 682
Total Actif		344 881	330 201
PASSIF	Notes	2024.06	2023.06
En milliers d'euros			
Capital		20 952	21 190
Primes liées au capital		41	41
Ecart de réévaluation		633	633
Réserves consolidées		31 498	28 100
Résultat de l'exercice		(1 012)	4 227
Total Capitaux Propres - Part du Groupe	7	52 113	54 191
Intérêts hors groupe	7	5 901	6 695
Total Capitaux Propres - Part des minoritaires		5 901	6 695
Autres fonds propres		-	-
Total Capitaux et autres fonds propres		58 014	60 886
Total Provisions	8	6 514	5 747
Emprunts et dettes financières	9	174 064	154 898
Dettes fournisseurs	10	50 632	52 337
Autres dettes	10	55 657	56 333
Total Dettes		280 353	263 569
Total Passif		344 881	330 201

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Notes	2024.06	2023.06
En milliers d'euros			
Chiffre d'affaires	12	530 766	578 448
Autres produits d'exploitation		2 714	2 345
Achats consommés		(423 995)	(473 817)
Autres charges d'exploitation		(50 201)	(44 521)
Impôts et taxes		(4 559)	(4 423)
Charges de personnel	12	(40 587)	(35 073)
Variations nettes des amortissements et provisions		(7 146)	(10 825)
Autres charges		(1 605)	(1 032)
Total Charges d'Exploitation		(528 093)	(569 691)
Résultat d'Exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		5 387	11 102
Dotation nette amort. écarts acq.		(229)	(218)
Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		5 158	10 884
Résultat Financier	13	(5 115)	(3 465)
Résultat Exceptionnel	14	(1 340)	(1 770)
Impôt sur les bénéfices	16	(698)	(1 063)
Impôts différés	16	121	(410)
Résultat net des sociétés intégrées		(1 873)	4 176
Quote-part de résultat des S.M.E.	15	209	(51)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 664)	4 125
Part revenant aux intérêts minoritaires		(652)	(102)
Résultat net part du groupe		(1 012)	4 227

Tableau de flux de trésorerie

TABEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
Trésorerie d'ouverture	(99 677)	(124 179)
Résultat net total des sociétés consolidées	(1 664)	4 125
Elimination des amortissements et provisions	10 664	9 825
Elimination de la variation des impôts différés	(131)	412
Elimination des plus ou moins values de cession	(692)	(672)
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	(209)	51
Marge brute d'autofinancement	7 968	13 742
Dividendes reçus des mises en équivalence	256	230
Incidence de la variation des stocks et en cours	724	(12 863)
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs	(8 831)	36 110
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	(4 557)	8 246
Flux net généré par (affecté à) l'activité	(4 441)	45 466
Acquisition d'immobilisations	(8 896)	(13 497)
Cession d'immobilisations	890	1 255
Incidence des variations de périmètre	2 523	(11 947)
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	(5 483)	(24 190)
Dividendes versés par la société mère	(901)	(384)
Dividendes versés aux minoritaires	(12)	(19)
Augmentations (réductions) de capital	(286)	3 149
Subventions d'investissements reçues	132	7
Emissions d'emprunts	4 384	8 741
Remboursements d'emprunts	(8 770)	(8 269)
Flux net provenant du (affecté au) financement	(5 453)	3 225
Variation de trésorerie	(15 377)	24 502
Trésorerie de clôture (A)+(B)+(C)+(D)	(115 054)	(99 677)

Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

DIJON CEREALES est une société coopérative agricole agréée. Afin de donner une image de l'ensemble des activités et du patrimoine du groupe DIJON CEREALES, elle pratique la consolidation depuis le 30 juin 1996.

Faits marquants de l'exercice

Contexte Général du pôle végétal du groupe comprenant la coopérative Dijon Céréales :

L'exercice clos le 30 juin 2024 a été marqué par le repli des prix des céréales et de certains approvisionnements par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice clos le 30 juin 2023 se caractérisait par un niveau historiquement record de chiffre d'affaires et de flux d'achats, en lien avec :

- les prix des céréales et oléagineux, notamment du fait du conflit Russo Ukrainien et de son impact sur les marchés,
- les prix de certains approvisionnements destinés aux adhérents de la coopérative, en particulier les fertilisants et la nutrition animale, en relation avec ceux de l'énergie gaz et des céréales.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires et les flux d'achats ont diminué de manière significative par rapport à l'exercice précédent.

La politique monétaire européenne, dans le cadre de la gestion de l'inflation, a été dans la continuité de la tendance amorcée au cours de l'exercice précédent. Cette politique s'est traduite par le maintien à un niveau élevé des taux d'intérêts directeurs tout au long de l'exercice clos le 30 juin 2024, et par conséquent des taux EURIBOR sur lesquels sont basées les rémunérations des lignes de financement de la coopérative et des filiales. Cela a impacté de manière significative les charges financières, comparativement aux exercices précédents.

Activité Céréales :

La collecte 2023 est stable par rapport à celle de 2022, passant de 787 000 tonnes à 795 000 tonnes. Il en est de même pour le volume de grains vendus.

Dans le contexte de marché évoqué ci-avant, le chiffre d'affaires issu de l'activité céréales et oléagineux a baissé de manière significative par rapport à l'exercice précédent.

Activité Approvisionnements :

Les éléments conjoncturels évoqués ci-avant au titre de la campagne écoulée, comprenant la baisse des prix des fertilisants notamment, se traduisent par une baisse du chiffre d'affaires issu de cette activité, par rapport à l'exercice précédent.

Activité Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (« CIVEs ») :

Dans le cadre du projet d'unité de méthanisation porté par la société Secalia Chatillonnais, pour lequel la coopérative est partie prenante, une 3^{ème} récolte de CIVEs a été réalisée au cours du printemps 2024, pour une superficie de près de 3 500 hectares, contre respectivement 4 250 hectares et 850 hectares pour les récoltes effectuées au cours des printemps 2023 et 2022.

Ce sont près de 25 500 tonnes d'équivalent de matières sèches qui ont été récoltées au cours du printemps 2024 (environ 32 500 tonnes pour la récolte 2023 et 6 800 tonnes pour la récolte 2022).

Les premières livraisons de CIVEs à l'unité de méthanisation, en phase de finalisation de construction et de montée en charge pré-injection à la clôture, ont eu lieu au cours de l'exercice.

Activité Agrivoltaïsme :

Dans le cadre de la stratégie de diversification et de développement de solutions à destination des exploitations agricoles, la coopérative s'est engagée dans des partenariats structurants avec des acteurs du secteur de l'énergie.

Dans le cadre de ces partenariats, la coopérative est partie prenante au développement de projets d'installations photo voltaïques sur son territoire d'implantation, préalablement à la phase de construction et d'exploitation de ces capacités de production d'électricité.

Au titre de cette activité, conformément aux modalités contractuelles et opérationnelles des partenariats, la coopérative comptabilise pour la première fois au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 un stock de prestations de co-développement évalué selon les coûts imputables à cette activité.

La marge relative à cette activité de co-développement de projets agrivoltaïques sera reconnue comptablement lorsque certains jalons techniques, juridiques et financiers inhérents aux projets concernés seront atteints.

Le stock de prestations de co-développement comptabilisé au 30 juin 2024 s'élève à 923 K€.

Incidences sur les comptes consolidés 30 juin 2024 :

Les éléments liés aux activités du pôle végétal expliquent la baisse du chiffre d'affaires consolidé et des achats consommés consolidés par rapport à l'exercice précédent, l'activité du pôle végétal et plus particulièrement de la coopérative Dijon Céréales étant prépondérante à l'échelle du groupe.

L'évolution des taux de référence sur lesquels sont basées les rémunérations des lignes de financement du groupe s'est traduit par une hausse significative du coût de l'endettement financier brut. Se référer à la note 13 dédiée au résultat financier consolidé.

La mise en œuvre des projets agro-énergie, dans le cadre de la stratégie de diversification engagée, en particulier le projet d'unité de méthanisation porté par la société Secalia Chatillonnais pour lequel la coopérative est partie prenante, a impliqué la mobilisation de moyens ayant une incidence sur le besoin en fonds de roulement.

Principes comptables et règles de consolidation

Base de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente aux exercices présentés.

Ces états financiers consolidés ont été établis au 30 juin 2024.

Les comptes individuels des sociétés du groupe Dijon Céréales sont établis selon les règles et principes comptables français.

Modalités de consolidation

a) Méthodes de consolidation

Les filiales sur lesquelles le groupe Dijon Céréales exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations non contrôlées par le groupe mais sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

b) Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 30 juin.

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent à cette date, à l'exception des entités suivantes :

- Pôle végétal : Les entités SCI Parc et SCI Sucrierie qui clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre, et Agri 89 qui clôture ses comptes au 30 septembre ;
- Pôle légume : Terre de Saône et SCI Boutran qui clôturent leurs comptes au 31 décembre ;
- Pôle Distribution-Vigne : La SCI La Croix Jacquelet, qui clôture ses comptes au 31 décembre ;
- Pôle Distribution- Hors vigne : Meditourbe et Medindex qui clôturent leurs comptes au 31 décembre ;
- Pôle Agro-Energie : Les entités Agricalia Participations et Secalia Chatillonnais qui clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre ;
- Pôle Boulangerie-Biscuiterie : Toutes les entités à l'exception de Fournil de L'Aubes' Pain et Biscuiterie Mistral clôturent leurs comptes au 31 décembre ;
- Pôle Holding : L'entité Senepar qui clôture ses comptes au 31 décembre.

Des situations intermédiaires au 30 juin sont établies pour les besoins des comptes consolidés pour toutes les entités listées ci-dessus hormis pour les sociétés Terre de Saône et Agri89. Pour ces deux sociétés, les éventuelles opérations significatives intervenues entre les dates de clôture des comptes individuels et le 30 juin sont appréhendées dans les comptes consolidés, via le cas échéant la comptabilisation de provisions. Ces deux sociétés ne présentent pas un caractère significatif pour le groupe Dijon Céréales.

Méthodes comptables utilisées

a) Immobilisations incorporelles

Ecart d'acquisition :

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition (en général de 10 à 20 ans).

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué. Dans le groupe, la durée d'amortissement des écarts d'acquisition amortis est comprise entre 10 ans et 20 ans. Elle est déterminée en prenant en considération notamment la nature spécifique de l'entreprise acquise, les spécificités de son métier et son caractère stratégique ;
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti. En contrepartie, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Dépréciation :

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Cette valeur actuelle est estimée sur la base :

- De la valeur d'utilité, déterminée selon les flux futurs de trésorerie disponibles actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses et conditions d'exploitation prévisionnelles définies par la direction du groupe ;
- Et de la valeur vénale, pour les activités pour lesquelles il s'agit d'une pratique usuelle, déterminée selon la volumétrie de l'activité commerciale.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est généré et ses performances suivies. La valeur actuelle est alors estimée à l'échelle des actifs ainsi regroupés, selon les modalités exposées ci-après.

Niveau de réalisation du test de dépréciation :

Lorsque l'actif est destiné à être cédé, il est testé à son seul niveau. Dans les autres cas, les actifs (y compris les écarts d'acquisition) sont regroupés pour être testés.

Le regroupement se fait en fonction du niveau de gestion et de suivi des activités sur le plan opérationnel, stratégique et financier.

Cela amène à réaliser le test pour certaines entités opérationnelles en y intégrant d'autres sociétés du pôle sectoriel d'appartenance, afin de définir des ensembles économiques jugés indissociables, dont la valeur actuelle doit être déterminée aux bornes de ces périmètres.

Le résultat dégagé sur la cession d'une participation consolidée tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Licences et logiciels informatiques :

Les licences et logiciels informatiques sont inscrits à l'actif sur la base de leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée allant de 1 à 5 ans, selon leurs caractéristiques.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue des biens.

c) Immobilisations acquises par voie de crédit-bail

Le groupe Dijon Céréales applique la méthode visant à retraiter les contrats de location financement pour les actifs immobiliers et mobiliers.

Ainsi, quatre crédits baux immobiliers sont retraités, relatifs à des constructions sur les sites de Villers-les-Pots, Nuits-Saint-Georges, Saint Vit et Marcilly-sur-Tille. Les actifs sont amortis sur une durée comprise entre 15 et 20 ans.

Les crédits baux mobiliers sont essentiellement portés par le pôle logistique (véhicules de transport routier). Les actifs concernés sont amortis sur une durée de 5 à 7 ans.

Le retraitement a pour objet de placer la société dans une situation selon laquelle elle aurait acquis directement les biens concernés et les aurait financés par emprunt.

d) Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Déclenchement du test de dépréciation :

Les actifs sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, ...), la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute. Une perte de valeur est le cas échéant comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur actuelle de l'actif.

Niveau de réalisation du test de dépréciation :

Lorsque l'actif est destiné à être cédé, il est testé à son seul niveau. Dans les autres cas, les actifs (y compris les écarts d'acquisition) sont regroupés pour être testés. Le regroupement se fait en fonction du mode de gestion et de suivi des activités.

e) Immobilisations financières et titres de participation non consolidés

Les immobilisations financières autres que les titres mis en équivalence et titres de participation non consolidés correspondent essentiellement à des prêts et cautionnements vis-à-vis d'entités extérieures au groupe.

Le poste « Participations » du bilan consolidé comprend les éléments suivants :

- des parts sociales de coopératives, unions de coopératives ou organismes assimilés,
- des parts sociales d'organismes bancaires souscrites lors de la mise en place d'emprunts,
- des participations non consolidées dans des entités industrielles et commerciales, pour lesquelles le groupe n'exerce ni de contrôle ni d'influence notable.

La valeur brute des titres de participation non consolidés correspond à leur coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à leur valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée. La valeur d'utilité est déterminée notamment par référence aux capitaux propres, à la rentabilité actuelle et aux perspectives futures, aux flux futurs de trésorerie disponibles actualisés et à la valeur patrimoniale, selon la nature spécifique de chaque participation.

Les dividendes reçus, le cas échéant, de la part de ces sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits financiers au cours de l'exercice d'encaissement.

Participation dans Meunerie Participations :

Cette participation est issue d'un projet meunier réalisé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019, ayant généré des opérations juridiques concomitantes, au cours desquelles Financière de Meunerie a souscrit au capital de Meunerie Participations par compensation de la créance de cession des titres Les Moulins de Dijon. A l'issue des opérations Meunerie Participations détenait l'intégralité des actions de plusieurs entités de meunerie, dont Les Moulins de Dijon. Ces entités ont ensuite fait l'objet d'une fusion absorption interne au pôle meunier inter coopératif ainsi créé, dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de réorganisation conduisant à la rationalisation et la simplification des structures juridiques.

Cette fusion impliquant des sociétés sous contrôle commun, au sens des articles 710-1 à 744-3 du Plan Comptable Général, la transmission de l'actif net de l'entité Les Moulins de Dijon dans le cadre de la fusion a été réalisée selon la valeur nette comptable (soit un montant de 16,8 M€). Cette valeur a été intégrée dans le traité de fusion produisant ses effets le 28 juin 2019, sur la base notamment du rapport du commissaire aux apports nommé pour l'occasion.

La situation nette comptable de Meunerie Participations telle que ressortant des comptes arrêtés par le Conseil d'administration de cette entité apparaît négative, du fait de dépréciations comptabilisées quasi immédiatement après les opérations juridiques relatives à la création du pôle meunier inter coopératif. Le mode d'évaluation des actifs financiers détenus par Meunerie Participations étant fixé par son associé majoritaire.

Cette situation est contestée par Financière de Meunerie, qui a saisi en référé le Président du Tribunal de commerce de Paris, conventionnellement compétent, aux fins notamment de voir ordonner une expertise financière sur les causes et conséquences des dépréciations comptabilisées par la société Meunerie Participations. Par ordonnance rendue le 16 septembre 2020, le Président du Tribunal de commerce de Paris a fait droit à la demande d'expertise.

Le rapport d'expertise a été rendu en date du 22 mai 2023 auprès du Tribunal de commerce de Paris, faisant état notamment des causes et origines des dépréciations comptabilisées par Meunerie Participations.

Sur la base notamment des conclusions de cette expertise, Financière de Meunerie a engagé, avec l'appui de ses conseils, des démarches pour défendre ses intérêts et faire valoir ses droits sur le plan judiciaire. A ce titre, Financière de Meunerie a assigné judiciairement en date du 7 décembre 2023, à bref délai, les sociétés Axiane Groupe et Meunerie Participations devant le Tribunal de commerce de Paris selon différents fondements, notamment le dol et manquement à une obligation précontractuelle d'information lors des opérations relatives à la création du pôle meunier inter coopératif.

Financière de Meunerie a demandé à se faire indemniser à hauteur du préjudice subi, pour un montant total de 47,15 M€.

A la suite de cette assignation, les parties ont convenu d'engager une procédure de conciliation, sous l'égide du Président du Tribunal de commerce de Paris. Cette procédure de conciliation est toujours en cours à la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Dans ce contexte, compte tenu de la situation et des modalités du contentieux sur le plan judiciaire, comprenant les conclusions du rapport d'expertise rendu auprès du Tribunal de commerce de Paris, l'appréciation par Financière de Meunerie de la valeur d'utilité des titres Meunerie Participations a été réalisée en tenant compte des modalités d'origine de mise en œuvre de ce projet meunier inter coopératif.

Notamment sur la base des éléments d'évaluation ressortant de l'opération de fusion absorption de la société Les Moulins de Dijon par la société Axiane Meunerie, tels qu'exposés dans le rapport du commissaire aux apports nommé pour l'occasion. Ce rapport fait état de méthodes d'évaluation en phase avec celles retenues par le groupe Dijon Céréales pour évaluer la valeur d'utilité des titres de participation. Cela amène le groupe Dijon Céréales à retenir une valeur des titres de participation Meunerie Participations pour un montant de 16,8 M€.

Ce mode d'estimation est en lien avec l'objectif, le déroulement et la date de réalisation des opérations juridiques et financières exposées ci-avant ayant abouti, en définitive, à l'apport de la valeur de la participation Les Moulins de Dijon à Meunerie Participations, selon des conditions définies dans ce projet meunier inter coopératif.

f) Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'achat ou au coût de revient, selon leur nature. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les méthodes d'évaluation pour les différents types de stocks sont les suivantes :

Céréales :

Les stocks de céréales sont évalués au prix moyen d'apport ou d'achat, majorations mensuelles comprises, déterminé pour la période moyenne de stockage à la clôture, eu égard aux caractéristiques d'achat et de rotation de ces stocks.

Approvisionnements :

Les stocks d'approvisionnements sont évalués au prix moyen d'achat pondéré, après déduction des éventuelles remises et ristournes.

Pour certaines catégories d'approvisionnement exposées à des variations significatives leur prix d'une campagne à l'autre, en particulier les fertilisants, la société est susceptible de déterminer un prix moyen d'achat par campagne d'utilisation. Cela est en lien avec les modalités et la saisonnalité des flux d'achat et de commercialisation des produits concernés.

Cultures intermédiaires à vocation énergétique :

Les stocks de cultures intermédiaires à vocation énergétique, sous forme ensilée, sont évalués au prix moyen d'apport ou d'achat.

Produits industriels / transformés :

Les stocks de produits industriels et / ou transformés sont évalués au coût de production, intégrant des charges directes et indirectes imputables.

Modalités de dépréciation des stocks :

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptabilisée selon les méthodes exposées ci-avant.

La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la valeur actuelle, déterminée selon la valeur vénale, évaluée selon :

- le prix de vente connu selon les modalités contractuelles,
- ou le prix estimé selon les conditions actuelles et prévisibles de marché pour des marchandises équivalentes.

g) Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au taux en vigueur à la date de chacune des transactions.

Aucune transaction significative n'étant réalisée en devises et la société ne détenant pas de participations dans des sociétés étrangères dont la devise ne serait pas à parité fixe avec l'euro, aucun retraitement ou ajustement n'est effectué à ce titre.

h) Créances clients et associés coopérateurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, appréciée selon l'analyse réalisée au cas par cas des perspectives de recouvrement, et des éventuelles garanties ou sûretés dont dispose le groupe.

i) Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La rubrique « Disponibilités » à l'actif du bilan comprend les liquidités, dépôts bancaires à vue et valeurs mobilières de placement. Les découverts bancaires et billets de trésorerie figurent au passif du bilan dans le poste dettes financières.

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'achat. Ils font l'objet d'une dépréciation dans le cas où leur valeur de réalisation à la clôture, généralement déterminée par référence au cours de bourse ou à leur valeur liquidative, est inférieure au coût d'acquisition.

j) Provisions

Une provision est constituée le cas échéant afin de couvrir les risques existants à la clôture de l'exercice lorsque :

- le groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Le niveau de la provision est déterminé selon les données disponibles et les hypothèses jugées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

k) Impôts sur les bénéfices et impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet de la variation de taux lié à un changement de taux applicable ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où il existe une probabilité raisonnable de réalisation et de recouvrement.

l) Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite

A son départ en retraite, le personnel des sociétés du groupe perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans la convention collective applicable.

Le montant de l'engagement est calculé selon une méthode actuarielle qui tient compte du taux de rotation des salariés, de leur espérance de vie, du taux de progression des salaires et d'un taux d'actualisation.

La provision pour engagements d'indemnités de départ en retraite est évaluée suivant la méthode des unités de crédit projetées qui est préconisée par la norme IAS 19, elle-même reconnue comme méthode d'évaluation préférentielle selon les normes comptables applicables en France.

Une provision est évaluée et comptabilisée pour les principales sociétés contributrices du groupe concernant ces engagements, dont notamment :

- Dijon Céréales,
- BER,
- Logivia,
- Natura'Lisa,
- Naturalis,
- Planete Pain,
- PB Regnier,
- Bourgogne Viti Services,
- Meditourbe,
- Talon Co-Produit,
- Bourgogne Pellets,
- Mistral.

Les entités concernées représentent au 30 juin 2024 plus de 90% de l'effectif total des entités consolidées par intégration globale ou par intégration proportionnelle.

Les principales hypothèses actuarielles employées pour l'évaluation des provisions comptabilisées au 30 juin 2024 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,60%,
- Taux de progression des salaires : 2,5%,
- Taux de charges sociales : 40%,
- Probabilité de départ : table retenue niveau faible, différenciée selon l'âge des salariés.

Les engagements résiduels, pour les autres sociétés intégrées du périmètre de consolidation, sont jugés non significatifs et ne sont pas comptabilisés.

m) Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées parmi les capitaux propres consolidés.

Des subventions d'investissements ont été octroyées par le FEADER et la région Bourgogne Franche-Comté à la coopérative Dijon Céréales, pour un montant total de 1 149 K€, dans le cadre notamment :

- d'un projet d'investissement visant à construire de nouvelles capacités de stockage et de traitement de grains sur le site de Munois,
- d'installations techniques de traitement et préparation des grains collectés.

Sur décision du conseil d'administration de la coopérative, la moitié de ces subventions a été portée au poste de subventions d'investissement, soit un montant total de 574,5 K€, et est virée au résultat au même rythme que l'amortissement des actifs sous-jacents. La mise en service de ces actifs a eu lieu au cours de l'exercice.

L'autre moitié de ces subventions a été comptabilisée au poste de réserve indisponible provenant de subventions.

n) Opérations de couverture du risque de fluctuation des prix des céréales commercialisées et sécurisation des marges

La gestion du risque de fluctuation des prix de marché des céréales commercialisées et de son incidence potentielle sur les marges, conformément au cadre de gestion fixé, amène notamment la souscription d'instruments financiers de couverture sur les marchés à terme des céréales. Ces opérations de couverture sont réalisées soit directement par la société, soit dans le cadre de la stratégie de commercialisation de l'Union Cerevia dont la coopérative est membre.

Ces instruments financiers s'inscrivent dans le processus de fixation des prix de commercialisation et d'achat des céréales auprès des exploitations agricoles.

Conformément :

- aux principes d'indépendance des exercices et de rattachement des charges aux produits,
- aux préconisations sectorielles, notamment issues de La Coopération Agricole,

les flux et résultats relatifs à ces opérations de couverture du risque de prix des céréales sont rattachés à la campagne céréalière concernée, en l'occurrence l'exercice de récolte et de sa commercialisation.

Cela amène à comptabiliser des charges et produits constatés d'avance relatifs aux résultats des opérations de couverture dénouées avant la clôture de l'exercice mais relatives à la campagne de l'exercice suivant.

o) Opérations de couverture du risque de fluctuation des taux d'intérêts

Les montants nominaux des contrats régissant les instruments de couverture souscrits, qu'ils aient ou non vocation à être réglés à terme, ne sont pas comptabilisés au bilan. Seuls sont comptabilisés les primes, soultes initiales ou équivalents liés à ces instruments.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes :

- Les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des dérivés de taux ainsi que les primes

et soultes liées à ces opérations sont constatés en résultat de manière symétrique à l'élément couvert (soit en résultat financier) ;

- Les variations de valeur des opérations en positions ouvertes isolées (opérations non qualifiées de couverture) sont inscrites au bilan en contrepartie de comptes transitoires : à l'actif du bilan pour les variations qui correspondent à des pertes latentes, au passif du bilan pour des variations qui correspondent à des gains latents.

p) Résultat net par action et dérogation au règlement ANC 2020-01

Compte tenu du statut juridique de la société mère consolidante (société coopérative), le résultat par action n'est pas communiqué.

q) Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers qui est individualisable au sein du groupe.

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation et pilotage interne du groupe.

Au titre de l'information sectorielle, les éléments suivants sont présentés dans ces notes annexes aux comptes consolidés :

- Ventilation du chiffre d'affaires ;
- Ventilation du résultat d'exploitation.

Se référer aux notes dédiées au résultat consolidé.

Les activités du groupe étant réalisées quasi-intégralement en France, il n'y a pas lieu de considérer des secteurs géographiques distincts.

Financement des activités et gestion du risque de fluctuation des taux d'intérêts

Financement des activités :

La coopérative a renouvelé en mars 2022, en partenariat avec ses banques, une convention de financement syndiqué d'une durée de 3 ans, avec possibilité de prorogation de 2 années complémentaires.

Cette convention de financement syndiqué comprend :

- des lignes de crédit court terme dédiées au besoin en fonds de roulement,
- un prêt à long terme relatif aux investissements, scindé en tranches annuelles.

La coopérative a sollicité au cours de l'exercice et obtenu auprès de ses banques des aménagements de la convention de crédit syndiqué au titre des lignes de crédit court terme, en lien notamment avec les besoins de financement des projets de diversification tels qu'évoqués en note dédiée aux faits marquant de l'exercice.

La convention de crédit syndiqué prévoit le respect de ratios financiers. Au 30 juin 2024, les ratios financiers sont respectés.

Gestion du risque de fluctuation des taux d'intérêts :

Dans le cadre de la gestion du risque de fluctuation des taux d'intérêts relatif à l'endettement financier dont la rémunération est basée sur les taux EURIBOR 1 et 3 mois, la coopérative a souscrit des instruments financiers pour couvrir partiellement la dette exposée à ce risque.

A la date de clôture les instruments suivants ont été souscrits par la coopérative :

- Swap de taux d'intérêt :
 - Notionnel couvert : 10 000 K€,
 - Taux reçu : Euribor 3 mois
 - Taux payé : 3,27%
 - Barrière désactivante : E3M > 4,5%
 - Échéance : 22 avril 2025
 - Juste valeur de l'instrument au 30 juin 2024 : positive à hauteur de 28 K€
- « Tunnel » constitué d'options Cap et floor
 - Notionnel couvert : 40 000 K€,
 - Taux variable : Euribor 3 mois
 - Taux floor : 2%
 - Taux cap : 3% (hors prime au titre de l'instrument)
 - Barrière désactivante : E3M > 4%
 - Échéance : 21 avril 2026
 - Juste valeur de l'instrument au 30 juin 2024 : positive à hauteur de 133 K€.
- Swap de taux d'intérêt :
 - Notionnel couvert : 20 000 K€,
 - Taux reçu : Euribor 3 mois
 - Taux payé : 2,84%
 - Échéance : 31 janvier 2026
 - Juste valeur de l'instrument au 30 juin 2024 : négative à hauteur de 13 K€

La valeur de marché de ces instruments est déterminée sur la base des confirmations issues des banques agissant comme contreparties des opérations. L'évaluation réalisée par les banques est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs, pour la durée résiduelle des contrats, avec les prévisions de marché des taux d'intérêts de même maturité.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés du périmètre de consolidation sont présentées dans le tableau ci-après.

Société	Pays	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation	Pôle
SCA DIJON CEREALES	France	Mère	100%	Mère	100%	I.G.	Végétal
GIE BOURGOGNE CEREALES LOGISTIQUE	France	70%	70%	70%	70%	I.G.	Végétal
SAS BER	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
SCI Sucrierie	France	95%	95%	95%	94%	I.G.	Végétal
AGRI 89	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
BOURGOGNE PELLETS	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
AGRI CEP BOURGOGNE	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
SCI PARC	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
GIE DIJON CEREALS APPROS	France	88%	88%	100%	85%	I.P.	Végétal
SAS MOULIN DE BIANI LES USIERS	France	0%	0%	49%	47%	N.I	Nutrition animale
SAS AGRIBIO FC	France	0%	0%	49%	49%	N.I	Nutrition animale
SAS TALON CO-PRODUIT	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Nutrition animale
SAS LOGIVIA	France	74%	74%	74%	74%	I.G.	Logistique
SAS STL	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Légumes
SAS TERRE DE SAONE	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Légumes
SCI Boutran	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Légumes
SAS BOURG VITI SERV	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution vigne
SARL PB. REGNIER	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution vigne
SCI MARFRAN	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution vigne
SCI LA CROIX JACQUELET	France	50%	50%	50%	100%	I.P.	Distribution Vigne
SAS NATURALISA	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Distribution hors vigne
SA NATURALIS	France	28%	28%	28%	28%	I.P.	Distribution hors vigne
SARL FLORICASH	France	0%	0%	100%	100%	N.I	Distribution hors vigne
MEDITOURBE SAS	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution hors vigne
MEDINDEX	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution hors vigne
PLOMBIERES VEGETAUX	France	0%	0%	100%	100%	N.I	Distribution hors vigne
PEPINIERES DE PLOMBIERES	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Distribution hors vigne
SAS AGRICALIA PARTICIPATION	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Agro-Energie
SAS SECALIA CHATILLONNAIS	France	50%	37%	50%	37%	MEE	Agro-Energie
SAS SECALINVEST PARTICIPATIONS	France	73%	73%	73%	73%	I.G.	Agro-Energie
AGRIPV CONSORTIUM	France	100%	100%	0%	0%	I.G.	Agro-Energie
CERES	France	30%	30%	0%	0%	MEE	Agro-Energie
SAS SOCIETE DIJONNAISE DE PANIFICATION	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
SAS MOULINS DE BOURGOGNE	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
TOUSSAINT - SARL SOBOFRAN	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
TOUSSAINT - SARL PASCO	France	0%	0%	100%	100%	N.I	Boulangerie-Biscuiterie
TOUSSAINT - SARL SOBOMARTHE	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
TOUSSAINT - SARL SOBOPALE	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
SARL FRELIN	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
MESSIDOR SAS	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Boulangerie-Biscuiterie
SAS AGRO INVEST	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Boulangerie-Biscuiterie
SCI MESSIMMO	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Boulangerie-Biscuiterie
SAS PLANETE PAIN	France	98%	49%	98%	49%	I.P.	Boulangerie-Biscuiterie
SARL ARNAUD COLLARDOT	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
SAS FOURNIL DE L'AUBES * PAIN	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
SARL LES P'TITS PAINS DE LOUIS	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
SCI SAINT REINE	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
MISTRAL	France	100%	100%	0%	0%	I.G.	Boulangerie-Biscuiterie
SEDIAG	France	95%	95%	95%	95%	I.G.	Laboratoire
CERELAB (en IG)	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Laboratoire
SAS FINANCIERE DE MEUNERIE	France	77%	77%	77%	77%	I.G.	Holding
SAS MIDIPAR	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Holding
SAS INDEX	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Holding
SENEPAR	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Holding

IG : Intégration Globale
IP : Intégration Proportionnelle
IG : Intégration Globale

Eléments de compréhension du périmètre et des méthodes de consolidation :

Pôle boulangerie - biscuiterie :

Le groupe Dijon Céréales détient 100 % des titres de sociétés exerçant une activité de boulangerie artisanale : Société Dijonnaise de Panification (holding du pôle), Sobofranc, Pasco, Sobomarthe, Sobopale, Frelin, Arnaud Collardot, Fournil de l'Aubes' Pain, Les petits Pains de Louis et la SCI Sainte Reine.

Compte tenu du caractère non significatif de ces entités eu égard aux moyens mobilisés (actifs immobilisés essentiellement) et aux flux opérationnels, il a été décidé de les consolider par mise en équivalence. Le financement de ces sociétés étant en très grande partie assuré par le groupe, la consolidation par mise en équivalence n'a pas d'impact significatif sur la présentation du niveau d'endettement financier du groupe Dijon Céréales.

L'impact de cette méthode de consolidation sur la présentation et l'appréciation de la situation financière et des ratios financiers consolidés est donc jugé sans incidence significative.

Pôle légumes :

Le groupe Dijon Céréales détient 100 % des actions de la société Terre de Saône.

Compte tenu du caractère non significatif de cette entité, eu égard aux moyens mobilisés et aux flux opérationnels, il a été décidé de la consolider par mise en équivalence. Le financement de cette société étant en très grande partie assuré par le groupe, la consolidation par mise en équivalence n'a pas d'impact significatif sur la présentation du niveau d'endettement financier du groupe Dijon Céréales.

L'impact de cette méthode de consolidation sur la présentation et l'appréciation de la situation financière et des ratios financiers consolidés est donc jugé sans incidence significative.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Conformément au règlement ANC 2020-01, seules sont exclues du périmètre de consolidation les participations jugées non significatives à l'échelle du groupe ou lorsque le groupe ne dispose pas de comptes arrêtés à une date suffisamment proche du 30 juin 2024, date de clôture du groupe.

Par ailleurs, toujours conformément au règlement ANC 2020-01, les participations pour lesquelles le groupe Dijon Céréales notamment n'exerce aucune influence notable, étant donné l'absence de possibilité d'orienter les politiques financières ou stratégiques, ne sont pas consolidées.

Cela a amené le groupe Dijon Céréales à exclure du périmètre de consolidation les sociétés suivantes :

IDENTIFICATION DES TITRES NON CONSOLIDES	Pays	Pourcentage d'intérêt	Motif
AGRO INFOCOM SAS	France	90%	Non significatif
MEUNERIE PARTICIPATIONS SAS	France	25%	Pas d'influence notable
SECALIA TVB SAS	France	100%	Sans activité / Non significatif
PRODUCTION DES ELEVAGES BOURGON SAS	France	14%	Pas d'influence notable
SELVAH SAS	France	22%	Pas d'influence notable
SAF INGREDIENTS	Sénégal	26%	Exclusion facultative / cession ultérieure
MOULIN DECOLLOGNE SAS	France	20%	Pas d'influence notable

Pour les participations listées ci-dessus, l'impact financier potentiel est appréhendé dans les comptes consolidés par l'intermédiaire soit :

- d'une dépréciation des titres,
- d'une dépréciation des avances en compte courant,
- d'une provision pour engagement financier à hauteur de la quote-part de la situation nette négative,
- ou d'une remontée de dividendes relative au dernier exercice clos.

Participation dans la société Meunerie Participations :

Cette participation minoritaire de 25% présente des caractéristiques telles que la présomption d'influence notable exercée par le groupe Dijon Céréales est réfutée, notamment :

- Modalités statutaires et extra statutaires,
- Exercice de la gouvernance et attribution des pouvoirs,
- Absence de dépendance technique respective en matière de meunerie.

Le groupe Dijon Céréales n'est pas en mesure d'orienter les politiques financières ou opérationnelles du pôle meunier formé par Meunerie Participations. Cette participation n'est donc pas consolidée.

Par ailleurs, le groupe Dijon Céréales dispose de participations dans les sociétés coopératives et unions de coopératives suivantes :

Sociétés	Pays	Pourcentage d'intérêt	Motif
UNION ALLIANCE BFC	France	33%	Légal
VAL UNION BFC SEMENCES	France	32%	Légal
UNION BOURGOGNE. CEREALES STOCKAGE	France	72%	Légal
UNION CEREVIA	France	25%	Légal

Conformément à un avis du CNC de 2003, du fait des restrictions sur les réserves et des modes de gouvernance n'entraînant pas de droits de vote à due concurrence de la participation, les Unions de coopératives ne peuvent être intégrées dans le périmètre de consolidation des coopératives agricoles.

Evolution du périmètre et des méthodes de consolidation

Entrées dans le périmètre de consolidation

Pôle Agro-Energie – projet « agrivoltaïsme » :

Dans le cadre du déploiement de l'activité agrivoltaïsme, l'entité AGRIPV CONSORTIUM a été créée au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024. Elle est détenue à 100% par la coopérative et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Cette entité détient 30% des titres de l'entité CERES, également créée au cours de l'exercice. Cette dernière est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence au 30 juin 2024.

Pôle boulangerie - biscuiterie :

Le groupe a pris le contrôle intégral de la société BISCUITERIE MISTRAL en juillet 2023, portant son taux de détention de 19,92% à 100%.

L'entité Biscuiterie Mistral est consolidée pour la première fois au 30 juin 2024, selon la méthode de l'intégration globale.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition pour un montant de 149 K€.

Sorties du périmètre de consolidation

Cession du palier « Dornier » :

Le groupe Dijon Céréales a cédé le 29 mars 2024 sa participation dans la société Agribio FC, holding du palier « Dornier », constitué de l'entité AgribioFC et l'entité Moulin de Bians les Usiers.

Cette opération a généré une plus-value de cession dans les comptes consolidés à hauteur de 336 K€.

Autres opérations sans incidence sur les comptes consolidés :

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, les opérations juridiques internes suivantes sont intervenues :

- Transmission universelle de patrimoine de la société Floricash à la société Midipar ;
- Transmission universelle de patrimoine de la société Pasco à la Société Dijonnaise de Planification ;
- Transmission universelle de patrimoine de la société Plombière Végétaux à la société Pépinières de Plombières à la suite du rachat de ses parts à Natura'Lisa.

Ces opérations internes n'ont pas d'incidence sur les comptes consolidés.

Notes annexes - Postes de l'Actif

Note 1 - Immobilisations incorporelles

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	2023.06	Acquisition	Diminution	Var. périmètre	Autres	2024.06
En milliers d'euros						
Ecart d'acquisition	21 605	-	-	(202)	-	21 402
Frais d'établissement	5	-	-	-	-	5
Concessions, brevets & droits similaires	2 301	109	(77)	184	0	2 517
Droit au bail	-	0	-	80	-	80
Autres immobilisations incorporelles	-	0	-	299	-	299
Immobilisations en cours	575	642	-	-	-	1 218
Total valeurs brutes	24 486	751	(77)	361	0	25 521

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS	2023.06	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	2024.06
En milliers d'euros						
Amt/Pertes val. écart d'acquisition	(16 755)	(229)	-	328	-	(16 656)
Amt/Prov. Frais d'établissements	(5)	-	-	-	-	(5)
Amt/Prov. frais de rech. & développ.	-	-	-	-	-	-
Amt/Prov. conc. brevets & dts similaires	(2 166)	(63)	77	(178)	(0)	(2 330)
Amt/Prov. droit au bail	-	-	-	-	-	-
Amt/Prov. fonds commercial	(0)	-	-	-	-	(0)
Total amortissements	(18 926)	(292)	77	150	(0)	(18 991)

Immobilisations incorporelles nettes	5 559	459	0	511	0	6 530
---	--------------	------------	----------	------------	----------	--------------

Les immobilisations incorporelles en cours sont essentiellement liées à un projet de nouveau système d'information, en cours de développement.

Les flux de variations de périmètre sont liés :

- A l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'entité Biscuiterie Mistral (dont écart d'acquisition pour 149 K€ et marque pour 299 K€),
- A la sortie du palier « Dornier » suite à la cession de la participation Agribio FC au cours de l'exercice (sortie d'écart d'acquisition).

La ventilation à fin juin 2024 de la valeur nette des écarts d'acquisition, par pôle, est présentée ci-dessous :

Pôles	2023.06	2024.06	Dont Parts de marché
En milliers d'euros			
Végétal	392	512	150
Nutrition animale	680	565	180
Distribution	2 198	2 039	634
Meunerie	28	-	-
Boulangerie biscuiterie	1 324	1 467	1 386
Divers	227	163	163
Total	4 849	4 746	2 513

Les écarts d'acquisition relatifs au pôles Nutrition animale, Distribution et Boulangerie-biscuiterie concernent essentiellement :

- Nutrition animale : l'entité Talon Co-Produits,
- Végétal : l'entité Agri89,
- Distribution : l'entité Meditourbe,
- Boulangerie - biscuiterie : l'entité Planète Pain.

Note 2 - Immobilisations corporelles

VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES	2023.06	Acquisitions	Cessions	Var. périmètre	Autres	2024.06
En milliers d'euros						
Terrains	24 000	922	(18)	(16)	231	25 119
Constructions	149 548	1 722	(90)	590	3 760	155 529
Installations tech, matériel & outillage	59 080	2 576	(611)	4 586	670	66 301
Autres immobilisations corporelles	22 771	3 505	(541)	837	24	26 596
Immobilisations corporelles en cours	3	327	(84)	-	(3)	243
Avances et acomptes s/imm. corp.	4 772	1 599	(27)	254	(4 682)	1 916
Total valeurs brutes	260 174	10 652	(1 371)	6 250	0	275 705
<i>Dont Crédit-bail</i>	<i>15 607</i>	<i>2 824</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>18 431</i>

VARIATION DES AMORTISSEMENTS	2023.06	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	2024.06
En milliers d'euros						
Amt/Prov. constructions	(125 628)	(3 682)	90	(345)	14	(129 551)
Amt/Prov install tech, matériel & outil.	(50 699)	(2 585)	656	(3 358)	(206)	(56 192)
Amt/Prov. autres immobilisations corp.	(14 783)	(2 702)	505	(576)	-	(17 555)
Provisions sur terrains	(11 930)	(771)	-	4	191	(12 506)
Total amortissements	(203 040)	(9 739)	1 251	(4 275)	0	(215 803)
<i>Dont Crédit-bail</i>	<i>(9 107)</i>	<i>(1 934)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>(11 041)</i>
Total valeurs nettes	57 134	912	(121)	1 976	0	59 901

Les investissements de l'exercice, d'un montant total de 10,7 M€, concernent essentiellement :

- La coopérative Dijon Céréales (3,6 M€), comprenant : le renouvellement périodique et maintien en état des infrastructures et installations (1,9 M€), la finalisation de la construction de nouvelles capacités de stockage de grains sur le site de Munos (0,7 M€), les installations de travail et traitement de grains (0,8 M€),
- La société Logivia (3,2 M€), dont 2,5 M€ au titre du renouvellement périodique du parc de camions, financés par voie de crédit-bail,
- La société Naturalisa (1,2 M€) du pôle distribution hors vigne, dont 1,1 M€ concernant le projet d'extension et de rénovation d'un point de vente à Nuits Saint Georges,
- La société Biscuiterie Mistral (0,7 M€), comprenant : la dotation en matériel industriel pour 0,5 M€, et les actifs de boutiques pour 0,2 M€,
- La société Meditourbe (0,7 M€) du pôle distribution hors vigne, comprenant : le renouvellement de matériel de production, l'agencement des locaux et des installations techniques, le renouvellement de matériel de manutention,
- La société Planète Pain (0,6 M€), comprenant essentiellement le renouvellement et maintien en état du matériel industriel.

Les flux de variation de périmètre sont liés à la première consolidation de l'entité Biscuiterie Mistral.

Les flux de dotations aux amortissements, d'un montant total de 9,7 M€, comportent l'amortissement de la flotte de camions de l'entité Logivia, financée par voie de crédit-bail, pour 1,9 M€.

Note 3 - Immobilisations financières

VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2023.06	Augmentation	Diminution	Var. périmètre	Autres	2024.06
En milliers d'euros						
Titres de participation	37 608	0	(122)	(179)	-	37 307
Intérêts courus sur créances et prêts	1	-	-	-	-	1
Titres immobilisés (non courants)	776	-	(0)	(0)	-	776
Prêts, cautionnements et autres créances	1 036	65	(48)	19	-	1 071
Total valeurs brutes	39 421	65	(171)	(160)	0	39 155

VARIATION DES AMORTISSEMENTS	2023.06	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	2024.06
En milliers d'euros						
Provisions sur titres	(12 128)	(157)	-	125	-	(12 160)
Prov. prêts, cautionnements et autres créances	(1)	-	-	-	-	(1)
Prov. immobilisations financières	(12 129)	(157)	0	125	0	(12 161)
Immobilisations financières	27 292	(92)	(171)	(35)	0	26 994

Pas de variation significative des immobilisations financières.

Les flux de dotations aux dépréciations des titres de participation, d'un montant total de 157 K€, concernant la participation Production des Elevages Bourgnon.

Détail des titres de participation non consolidés au 30 juin 2024 :

Titres de participation non consolidés	Valeur brute	Valeur nette
En milliers d'euros		
Coopératives/Union de coopératives	4 258	4 258
Soreal	1 298	0
SAF Ingrédients	1 510	1 510
SMDP (Grands moulins de Strasbourg)	1 711	0
Meunerie Participations	25 000	16 831
Provence Tomates	500	0
Production des Elevages Bourgnon	1 125	885
Moulin Decollogne	408	408
SELVAH	204	0
Divers, dont prêts, titres immo. Non courants	1 293	1 255
Total titres non consolidés	37 307	25 147

Titres mis en équivalence :

TITRES MIS EN EQUIVALENCE	2023.06	Dividendes	Résultat	Capital	Variation de périmètre	2024.06
En milliers d'euros						
Titres Mis en Equivalence - Valeurs positives	15 196	(251)	(1 005)	-	(2 685)	11 256
Titres Mis en Equivalence - Valeurs négatives	(11 582)	(5)	1 214	-	-	(10 373)
Titres MEE	3 614	(256)	209	0	(2 685)	883

Le flux de variation de périmètre est lié à la cession du palier « Dornier », évoquée ci-avant.

Les titres mis en équivalence dont la valeur est positive concernent essentiellement l'entité Secalia Chatillonnais, du pôle agro-énergie.

Les titres mis en équivalence dont la valeur est négative concerne les entités exerçant une activité de boulangerie artisanale, du pôle boulangerie-biscuiterie.

La valeur négative des titres mis en équivalence est présentée comme une dépréciation de créances en compte courant, les entités concernées étant financées par le groupe. Se référer à la note dédiée aux créances d'exploitation et comptes de régularisation.

Note 4 - Stocks et en-cours

STOCKS ET EN-COURS	2024.06			2023.06		
En milliers d'euros	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	2 939	(20)	2 919	3 065	(123)	2 942
Stocks -pds finis et intermédiaires	682	(0)	681	529	-	529
Stocks de marchandises	61 420	(559)	60 861	62 983	(2 576)	60 407
Total stocks et en-cours	65 040	(579)	64 461	66 576	(2 699)	63 877

Les stocks en valeur brut sont en baisse globalement de 1,5 M€ par rapport à l'exercice précédent.

L'évolution par pôle d'activité est présentée ci-dessous.

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2023	30 juin 2024	Variation
Végétal	55 369	53 448	-1 921
Distribution hors vigne	6 863	6 570	-293
Distribution vigne	2 990	2 711	-279
Boulangerie-biscuiterie	657	1 631	974
Autres	697	680	-17
Total	66 576	65 040	-1 536

La hausse des stocks pour le pôle boulangerie-biscuiterie est liée à l'entrée dans le périmètre de l'entité Biscuiterie Mistral, dont le stock de clôture s'élève à 1 M€.

La baisse des dépréciations de stocks par rapport à l'exercice précédent est expliquée par le pôle végétal, dont le stock de certains grains et de certains approvisionnements avait fait l'objet d'une dépréciation selon leur valeur vénale à la clôture de l'exercice 30 juin 2023. Les actifs sous-jacents ayant été cédés au cours de l'exercice, les dépréciations comptabilisées au titre de l'exercice précédent ont été reprises.

Note 5 - Créances d'exploitation et comptes de régularisation

Les créances d'exploitation s'analysent comme suit :

CREANCES D'EXPLOITATION	2024.06			2023.06		
En milliers d'euros	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	83 965	(2 262)	81 703	69 944	(2 381)	67 563
Clients et comptes rattachés	83 965	(2 262)	81 703	69 944	(2 381)	67 563
Créances sur personnel & org. sociaux	113	-	113	67	-	67
Créances fiscales - hors IS	5 988	-	5 988	8 425	-	8 425
Etat, Impôt sur les bénéfices	382	-	382	114	-	114
Impôts différés - actif	768	-	768	145	-	145
Comptes courants - actif	27 130	(5 543)	21 587	30 741	(12 662)	18 079
Charges constatées d'avance	5 379	-	5 379	4 232	-	4 232
Charges à répartir	-	-	-	-	-	-
Autres créances	53 521	(10 326)	43 194	55 146	(5 710)	49 436
Produits à recev. (Quote part rés. SNC)	(8)	-	(8)	-	-	-
Autres créances	93 273	(15 870)	77 403	98 871	(18 372)	80 498
Total créances d'exploitation	177 238	(18 132)	159 106	168 814	(20 753)	148 061

Créances clients :

L'ensemble des créances clients présente une échéance à moins d'un an.

Les créances clients en valeur brut augmentent de 14 M€ par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2023.

Cette évolution est essentiellement liée aux éléments suivants :

- Créances relatives à l'activité céréales du pôle agricole en hausse de 5,5 M€, en relation avec le rythme d'exécution des contrats ;
- Créances relatives au projet agro énergie porté par l'entité Secalia Chatillonnais (consolidée par mise en équivalence) en hausse globalement de 8,5 M€, dans un contexte de finalisation de construction et de montée en charge pré-injection de l'unité de méthanisation.

Créances fiscales :

Ces créances sont liées à la TVA (en lien avec les flux d'achats de fin d'exercice) et les créances d'impôt courant.

Impôts différés actifs :

Les impôts différés actifs, qui s'élèvent à 768 K€ fin juin 2024, sont principalement liés à des retraitements de consolidation, des différences fiscales temporaires et à l'activation de déficits.

La hausse de ces actifs par rapport à l'exercice précédent est en grande partie liée à l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'entité Biscuiterie Mistral, qui dispose de déficits fiscaux reportables qui ont fait l'objet d'une activation partielle.

Autres créances et comptes courants :

Ce poste comprend les créances de financement vis-à-vis :

- de sociétés du périmètre consolidées par la méthode de la mise en équivalence ;
- de sociétés du périmètre consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle (pour la quote-part hors groupe qui n'est pas éliminée) ;
- de sociétés non consolidées.

Ces créances sont par nature non éliminées dans le cadre du processus de consolidation des comptes.

Le financement des sociétés concernées étant assuré par le groupe, ces créances ont pour sous-jacents chez celles-ci :

- des actifs fonciers et immobiliers,

- du besoin en fonds de roulement,
- des liquidités,
- et des situations nettes négatives concernant le pôle boulangerie artisanale.

Au niveau du bilan consolidé, la partie dont le sous-jacent est la situation nette négative de filiales du pôle boulangerie biscuiterie (près de 10,4 M€) est considérée comme présentant les caractéristiques d'un investissement à intégrer au montant des participations mises en équivalence concernées, dont le recouvrement est incertain.

Ce montant est donc considéré et présenté comme une dépréciation de créance en compte courant, et non pas comme une valeur négative de titres mis en équivalence.

Créances vis-à-vis d'agriculteurs :

Les comptes agriculteurs sont présents dans les sociétés Dijon Céréales et BER respectivement dans les postes « Clients et comptes rattachés » et « Autres créances ».

Les créances vis-à-vis d'agriculteurs sont synthétisées ci-après :

Comptes agriculteurs	2024.06			2023.06		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
En milliers d'euros						
Clients et comptes rattachés	18 247	(1 666)	16 581	15 887	(1 872)	14 015
Autres créances	43 690	(5 163)	38 527	45 447	(5 400)	40 046
Total Comptes d'agriculteurs	61 937	(6 830)	55 107	61 333	(7 272)	54 061

Note 6 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

DISPONIBILITES	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
VMP - Equivalents de trésorerie	150	300
Disponibilités	16 084	12 440
Intérêts courus non échus s/ dispo.	15	3
Trésorerie active	16 249	12 743
Concours bancaires (trésorerie passive)	131 293	112 411
Intérêts courus non échus - passif	10	9
Trésorerie passive	131 303	112 421
Trésorerie nette	(115 054)	(99 677)

La trésorerie nette du groupe, en tenant compte des concours bancaires courants et des billets de trésorerie tirés, est négative à hauteur de 115 054 K€ fin juin 2024, contre 99 677 K€ fin juin 2023.

Cette évolution est principalement liée à celle du besoin en fonds de roulement consolidé, qui a augmenté de 12,6 M€ (en valeurs nettes de dépréciations) par rapport à l'exercice précédent.

Se référer au tableau des flux de trésorerie pour plus de détails.

Notes annexes - Postes du Passif

Note 7 - Variations des capitaux propres consolidés

La variation des capitaux propres part du groupe est détaillée ci-après :

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres	Capitaux propres part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 30.06.2023	21 087	41	25 675	2 012	633	49 448
Affectation du résultat	-	-	2 012	(2 012)	-	-
Dividendes versés	-	-	(384)	-	-	(384)
Augmentation de capital	102	-	-	-	-	102
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	4 227	-	4 227
Autres mouvements	-	-	798	-	-	798
Situation à la clôture de l'exercice 30.06.2023	21 190	41	28 101	4 227	633	54 191
Affectation du résultat	-	-	4 227	(4 227)	-	-
Dividendes versés	-	-	(901)	-	-	(901)
Variation de capital	(238)	-	-	-	-	(238)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	(1 012)	-	(1 012)
Autres mouvements	(0)	-	72	-	-	72
Situation à la clôture de l'exercice 30.06.2024	20 952	41	31 499	(1 012)	633	52 113

La variation des réserves groupe en « Autres mouvements » (72 K€) comprend l'incidence du traitement des subventions d'investissement.

Le flux net sur le capital social est lié aux souscriptions et remboursements de parts sociales chez la coopérative.

Le flux présenté en ligne « Dividendes versés » est lié aux distributions de ristournes et d'intérêts aux parts sociales dans le cadre de l'affectation du résultat statutaire de la coopérative au titre de l'exercice précédent.

La variation des capitaux propres part des minoritaires est détaillée ci-après :

En milliers d'euros	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part des minoritaires
Situation à l'ouverture de l'exercice 30.06.2023	1 974	(40)	1 934
Affectation du résultat	(40)	40	-
Dividendes versés	(19)	-	(19)
Augmentation de capital	3 099	-	3 099
Part des minoritaires dans le résultat	-	(102)	(102)
Autres mouvements	1 782	-	1 782
Situation à clôture de l'exercice 30.06.2023	6 797	(102)	6 695
Affectation du résultat	(102)	102	-
Dividendes versés	(12)	-	(12)
Part des minoritaires dans le résultat	-	(652)	(652)
Autres mouvements	(130)	-	(130)
Situation à la clôture de l'exercice 30.06.2024	6 553	(652)	5 901

Le flux de variation de l'exercice présenté sur la ligne « autres mouvements » comprend l'incidence de la cession du palier « Dornier ».

Note 8 – Provisions

PROVISIONS	2023.06	Dotations	Reprises	Var de périmètre	Autres	2024.06
En milliers d'euros						
Provisions pour charges	2 500	1 425	(813)	-	-	3 111
Provisions pour pensions et retraites	2 805	280	(105)	151	-	3 130
Autres provisions pour risques	444	-	(229)	7	94	315
Total provisions	5 748	1 705	(1 148)	158	94	6 557
Ecart d'acquisition passif	1 766	-	-	(43)	-	1 723
Reprises/écarts d'acquisition	(1 767)	-	-	1	-	(1 766)
Badwill nets	(1)	-	-	(42)	-	(43)
Provisions	5 747	1 705	(1 148)	116	94	6 514

Provisions pour engagements d'indemnités de départ en retraite :

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision pour les principales sociétés du périmètre. Ces engagements sont calculés selon les modalités présentées en début de ces notes annexes.

Provisions pour charges :

Le poste Provisions pour charges concerne des engagements et risques financiers, notamment vis-à-vis de tiers, y compris dans le cadre de participations non consolidées.

Note 9 - Dettes financières

DETTE FINANCIERES	2023.06	Augmentation	Diminution	Var de périmètre	Autres	2024.06
En milliers d'euros						
Emprunts auprès des établis. de crédit	42 375	7 207	(8 765)	1 813	-	42 631
Comptes courants	46	0	(2)	29	-	72
Intérêts courus sur emprunts	57	0	(3)	4	-	58
Concours bancaires courants	112 421	18 880	-	3	-	131 303
Total Emprunts et dettes financières	154 898	26 087	(8 770)	1 848	-	174 064
<i>Dont Crédit-bail</i>	<i>4 056</i>	<i>2 824</i>	<i>(1 856)</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>5 024</i>

Les emprunts relatifs aux crédits baux activés s'élèvent à 5 024 K€ fin juin 2024, et ont donné lieu à remboursement à hauteur de 1 856 K€ au cours de l'exercice.

L'échéancier des dettes financières, y compris ceux relatifs aux crédits baux activés, est présenté ci-dessous :

ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES	2024.06	N+1	N+2 à N+5	> N+5
En milliers d'euros				
Emprunts auprès des établis. de crédit	42 631	8 715	25 766	8 150
Comptes courants	72	28	-	44
Intérêts courus sur emprunt	58	58	-	-
Concours bancaires courants	131 303	131 303	-	-
Dettes financières	174 064	140 104	25 766	8 194
<i>Dont Crédit-bail</i>	<i>5 024</i>	<i>1 401</i>	<i>3 235</i>	<i>273</i>

Note 10 - Dettes d'exploitation et comptes de régularisation

DETTE D'EXPLOITATION	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
Fournisseurs	49 651	50 719
Dettes s/acquis. d'actifs	981	1 619
DETTE FOURNISSEURS	50 632	52 337
Dettes sociales	9 433	8 334
Dettes fiscales	8 055	7 804
Impôts différés passif	890	736
Comptes courants - passif	3 357	3 902
Autres dettes	32 593	30 941
Produits constatés d'avance	1 328	4 616
Total Autres dettes	55 657	56 333
Dettes d'exploitation	106 289	108 670

La variation du poste Produits constatés d'avance est en grande partie lié aux opérations de couverture sur le marché à terme des céréales opérées au cours de l'exercice précédent.

Dettes vis-à-vis des agriculteurs :

Les comptes agriculteurs sont présents dans les sociétés Dijon Céréales et BER dans les postes « Fournisseurs et comptes rattachés » et « Autres dettes ».

Le détail des comptes agriculteurs créditeurs est présenté ci-après :

Comptes d'agriculteurs	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
Fournisseurs	8 047	7 352
Autres dettes	25 992	25 733
Total Comptes d'agriculteurs	34 039	33 085

Notes annexes - Postes du compte de résultat consolidé

Note 11 – Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation – Information sectorielle

Chiffre d'affaires consolidé par secteur :

A la suite d'évolution quant à la répartition des entités par pôles d'activité, les données sectorielles de l'exercice précédent ont été réaffectées en conséquence, afin de permettre une lecture comparative appropriée.

CA consolidé par secteur	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
Pôle Végétal	408 491	483 480
Pôle Agro-Energie	0	0
Pôle Boulangerie-Biscuiterie	25 467	9 713
Pôle Distribution - hors vigne	31 094	29 442
Pôle Légumes	1 196	1 700
Pôle Distribution - vigne	11 844	10 734
Pôle Logistique	20 124	17 747
Pôle Nutrition animale	31 448	24 593
Autres	1 102	1 039
Chiffre d'affaires consolidé	530 766	578 448

La diminution du chiffre d'affaires consolidé est liée au pôle végétal, qui est prépondérant à l'échelle du groupe. Le contexte opérationnel du pôle végétal est exposé en note dédiée aux faits marquants de l'exercice.

La hausse du chiffre d'affaires du pôle boulangerie-biscuiterie est essentiellement liée à l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'entité Biscuiterie Mistral (8,6 M€).

Résultat d'exploitation consolidé par secteur (avant amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition) :

Résultat d'exploitation consolidé par secteur	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
Pôle Végétal	2 522	7 267
Pôle Agro-Energie	(12)	(9)
Pôle Boulangerie-Biscuiterie	595	(112)
Pôle Distribution - hors vigne	965	1 878
Pôle Légumes	120	84
Pôle Distribution - vigne	1 429	1 577
Pôle Logistique	111	548
Pôle Nutrition animale	145	220
Autres	(488)	(350)
Résultat d'exploitation consolidé	5 387	11 103

Note 12 – Charges de personnel

Charges de personnel	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
Rémunération du personnel	(29 807)	(25 693)
Charges sociales	(10 263)	(9 028)
Autres charges de personnel	(370)	(331)
Participation des salariés	(147)	(21)
Total de l'effectif moyen	(40 587)	(35 073)

La quote-part du groupe des effectifs moyens au 30 juin 2024 se présente comme suit :

Mode d'intégration	Base effectif 2024	Quote part pour le groupe	Base effectif 2023	Quote part pour le groupe
Intégration globale	599	599	545	545
Intégration proportionnelle	197	84	196	85
Part groupe	796	683	741	630

L'augmentation de l'effectif des entités en intégration globale est principalement liée à l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'entité Biscuiterie Mistral, dont l'effectif à la clôture est de 51 personnes.

Note 13 - Résultat financier

RESULTAT FINANCIER	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
Dividendes	178	225
Charges d'intérêts	(8 991)	(5 404)
Résultat sur change	(4)	(11)
Autres charges financières	(358)	(1 779)
Autres produits financiers	3 255	2 091
Dot / Rep sur provisions financières	806	1 413
Total Résultat Financier	(5 115)	(3 465)

La hausse significative du coût de l'endettement financier brut est en lien avec celle des taux EURIBOR sur lesquels sont basées les rémunérations des lignes de financement. Cela a impacté de manière significative les charges financières, comparativement aux exercices précédents.

La ligne « Autres produits financiers » comprend les produits d'intérêts / agios vis-à-vis des agriculteurs dont les échéances de paiement ne sont pas respectées ou qui font l'objet d'un plan de remboursement de dettes.

Le flux net de reprise de provisions à caractère financier, qui s'élève à 806 K€, comprend notamment une reprise de dépréciation de créance de compte courant vis-à-vis d'une entité non consolidée pour un montant de 1 080 K€, suite à son recouvrement.

Note 14 - Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
Plus ou moins value sur cession d'immobilisations	629	469
Subventions d'investissement virées au résultat	201	137
Dot / Rep sur provisions exceptionnelles	(429)	(1 213)
Autres produits (charges) exceptionnel(le)s	(1 741)	(1 164)
Total Résultat Exceptionnel	(1 340)	(1 770)

Le résultat exceptionnel de l'exercice clos le 30 juin 2024, qui se traduit par une perte nette de 1 340 K€, comprend notamment :

- Des plus-values de cession d'actifs pour un total de 629 K€, dont 335 K€ concernant la plus-value de cession du palier « Dornier » ;
- Des dotations de provisions pour engagements et risques relatifs à des entités non consolidées, pour un montant de 1 425 K€ ;
- Une reprise de provisions pour restructurations comptabilisées chez Dijon Céréales, pour 791 K€ ;
- Des charges de pénalités dues vis-à-vis de tiers, relatives à des défauts d'exécution de contrats céréales, pour un montant de 268 K€ ;
- Des charges exceptionnelles diverses, concernant essentiellement les pôles végétal et légumes pour un montant total de 647 K€.

Note 15 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence représente un gain net globale de 209 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2024 contre une perte nette de 51 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Cela concerne, pour l'exercice 2024, des entités du pôle boulangerie-biscuiterie et l'entité Secalia Chatillonnais.

Note 16 - Impôts

La charge d'impôt consolidé, qui s'élève à 577 K€, est constituée de :

- 121 K€ de produit d'impôts différés,
- 698 K€ de charge d'impôts exigibles.

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle s'analyse de la manière suivante :

PREUVE D'IMPÔT	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
Résultat consolidé net d'impôt	(1 664)	4 125
Charge / Produit d'impôt	(577)	(1 472)
Dotations nettes aux écarts d'acquisition	(229)	(218)
Quote-part de résultat des mises en équivalence	209	(51)
Base taxable théorique	(1 067)	5 867
Taux d'impôt théorique	25,00%	25,00%
Impôt théorique calculé	267	(1 467)
Impacts		
Résultat fiscale spécifique (Coopérative)	(81)	(1 325)
Incidence des différences permanentes conso	131	758
Déficits fiscaux non activés	864	589
Consommation de déficits fiscaux antérieurs non activés	(179)	(44)
Ajustement bases d'ID	0	28
Plus ou moins value de consolidation	136	0
Autres	(28)	0
Total de l'impôt effectif	(577)	(1 472)

Notes annexes – Autres informations

Note 17 – Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES	Montants en K€
Cautions - agriculteurs	8 694
Cautions prêts bancaires MLT- capital restant dû	881
Garanties à première demande - Prêts MLT- capital restant dû	10 602
Cautions lignes financement court terme	11 120
Engagements de crédit bail	338
Nantissements - éléments d'actifs corporels	82
Nantissements - titres non consolidés	0
Nantissements - titres mis en équivalence	8 525
Nantissements - Fond de Commerce	51
Nantissements - divers	0
Hypothèques	4 940
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES aux bornes du périmètre de consolidation	45 232

ENGAGEMENTS RECUS	Montants en K€
Aval FRANCEAGRIMER	19 923
Cautions et Garanties Prêts Clients	0
Cautions de la part d'organismes financiers	820
Cautions - agriculteurs	2 204
Warants - agriculteurs	1 034
Engagements cession de primes PAC	594
Garanties hypothécaires - agriculteurs	2 299
Contregarantie à première demande - Prêts MLT- capital restant dû	7 845
Divers	241
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS aux bornes du périmètre de consolidation	34 961

Note 18 – Parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement des opérations avec des unions de coopératives dont Dijon Céréales est membre.

Ces transactions sont conclues à des conditions normales et courantes.

Note 19 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement survenu postérieurement à la clôture et susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés n'est à déclarer.

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DIJON CEREALES

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 30 juin 2024

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

11 E boulevard Rembrandt
21070 Dijon Cedex

**Fédération Nationale de Révision
FNR REVICOOP**

149 rue de Bercy
75012 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2024

A l'assemblée générale

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DIJON CEREALES

Société Coopérative Agricole à capital variable
4, boulevard Beauregard
21600 LONGVIC

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société coopérative agricole DIJON CEREALES relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Immobilisations financières et titres de participation non consolidés » du chapitre de l'annexe relatif aux principes comptables et règles de consolidation des comptes consolidés qui expose la position comptable retenue relative à la participation non consolidée « Meunerie Participations ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations comptables

Votre société constitue :

- Des dépréciations de titres de participation non consolidés selon une méthodologie décrite en note « Immobilisations financières et titres de participation non consolidés » du chapitre de l'annexe relatif aux principes comptables et règles de consolidation, dont la mise en œuvre est commentée en note 3 « Immobilisations financières » de la partie dédiée aux rubriques de l'actif du bilan consolidé ;
- Des provisions pour engagements financiers et restructurations, tel que décrit dans la note « Provisions » du chapitre de l'annexe relatif aux principes comptables et règles de consolidation, la note « Sociétés exclues du périmètre de consolidation » du chapitre de l'annexe relatif au périmètre de consolidation et méthodes de consolidation, ainsi que la note 8 « Provisions » de la partie dédiée aux rubriques du passif du bilan consolidé.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce ne figure pas dans le rapport de gestion et que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de sa vérification.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Dijon et Paris, le 21 novembre 2024

Les commissaires aux comptes

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Signé par Quentin Bavay
Le 21/11/24

ID: tx_wnAxYQ75yo17



Quentin Bavay

**Fédération Nationale de Révision
FNR REVICOOP**

Signé par Landry Tacka
Le 21/11/24

ID: tx_wnAxYQ75yo17

Signed with
Universign

Landry Tacka

DIJON CEREALES

4 Boulevard de Beauregard

21600 LONGVIC

RCS Dijon D 378.610.703



Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2024

Sommaire

ETATS FINANCIERS	3
Bilan	3
Compte de résultat	4
Tableau de flux de trésorerie	5
Présentation de la société et faits marquants	6
Principes comptables et règles de consolidation	8
Base de préparation des comptes consolidés	8
Modalités de consolidation	8
Méthodes comptables utilisées	9
Périmètre de consolidation	18
Evolution du périmètre et des méthodes de consolidation	21
Notes annexes - Postes de l'Actif	22
Note 1 - Immobilisations incorporelles	22
Note 2 - Immobilisations corporelles	23
Note 3 - Immobilisations financières.....	24
Note 4 - Stocks et en-cours.....	25
Note 5 - Créances d'exploitation et comptes de régularisation	25
Note 6 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités	27
Notes annexes - Postes du Passif	28
Note 7 - Variations des capitaux propres consolidés.....	28
Note 8 – Provisions.....	29
Note 9 - Dettes financières	30
Note 10 - Dettes d'exploitation et comptes de régularisation.....	30
Notes annexes - Postes du compte de résultat consolidé	32
Note 11 – Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation – Information sectorielle	32
Note 12 – Charges de personnel	33
Note 13 - Résultat financier.....	33
Note 14 - Résultat exceptionnel.....	34
Note 15 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence.....	34
Note 16 - Impôts.....	35
Notes annexes – Autres informations	36
Note 17 – Engagements hors bilan	36
Note 18 – Parties liées	36
Note 19 - Evénements postérieurs à la clôture	36

ETATS FINANCIERS

Bilan

ACTIF	Notes	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		Valeurs nettes	Valeurs nettes
Capital souscrit non appelé		385	337
Immobilisations incorporelles	1	6 530	5 559
Dont écarts d'acquisition	1	4 746	4 849
Immobilisations corporelles	2	59 901	57 134
Immobilisations financières	3	26 994	27 292
Titres mis en équivalence	3	11 256	15 196
Total Actif Immobilisé		105 065	105 519
Stocks et en-cours	4	64 461	63 877
Clients et comptes rattachés	5	81 703	67 563
Autres créances	5	77 403	80 498
Valeurs mobilières de placement	6	150	300
Disponibilités	6	16 099	12 443
Total Actif Circulant		239 816	224 682
Total Actif		344 881	330 201
PASSIF	Notes	2024.06	2023.06
En milliers d'euros			
Capital		20 952	21 190
Primes liées au capital		41	41
Ecart de réévaluation		633	633
Réserves consolidées		31 498	28 100
Résultat de l'exercice		(1 012)	4 227
Total Capitaux Propres - Part du Groupe	7	52 113	54 191
Intérêts hors groupe	7	5 901	6 695
Total Capitaux Propres - Part des minoritaires		5 901	6 695
Autres fonds propres		-	-
Total Capitaux et autres fonds propres		58 014	60 886
Total Provisions	8	6 514	5 747
Emprunts et dettes financières	9	174 064	154 898
Dettes fournisseurs	10	50 632	52 337
Autres dettes	10	55 657	56 333
Total Dettes		280 353	263 569
Total Passif		344 881	330 201

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Notes	2024.06	2023.06
En milliers d'euros			
Chiffre d'affaires	12	530 766	578 448
Autres produits d'exploitation		2 714	2 345
Achats consommés		(423 995)	(473 817)
Autres charges d'exploitation		(50 201)	(44 521)
Impôts et taxes		(4 559)	(4 423)
Charges de personnel	12	(40 587)	(35 073)
Variations nettes des amortissements et provisions		(7 146)	(10 825)
Autres charges		(1 605)	(1 032)
Total Charges d'Exploitation		(528 093)	(569 691)
Résultat d'Exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		5 387	11 102
Dotation nette amort. écarts acq.		(229)	(218)
Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		5 158	10 884
Résultat Financier	13	(5 115)	(3 465)
Résultat Exceptionnel	14	(1 340)	(1 770)
Impôt sur les bénéfices	16	(698)	(1 063)
Impôts différés	16	121	(410)
Résultat net des sociétés intégrées		(1 873)	4 176
Quote-part de résultat des S.M.E.	15	209	(51)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 664)	4 125
Part revenant aux intérêts minoritaires		(652)	(102)
Résultat net part du groupe		(1 012)	4 227

Tableau de flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
Trésorerie d'ouverture	(99 677)	(124 179)
Résultat net total des sociétés consolidées	(1 664)	4 125
Elimination des amortissements et provisions	10 664	9 825
Elimination de la variation des impôts différés	(131)	412
Elimination des plus ou moins values de cession	(692)	(672)
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	(209)	51
Marge brute d'autofinancement	7 968	13 742
Dividendes reçus des mises en équivalence	256	230
Incidence de la variation des stocks et en cours	724	(12 863)
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs	(8 831)	36 110
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	(4 557)	8 246
Flux net généré par (affecté à) l'activité	(4 441)	45 466
Acquisition d'immobilisations	(8 896)	(13 497)
Cession d'immobilisations	890	1 255
Incidence des variations de périmètre	2 523	(11 947)
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	(5 483)	(24 190)
Dividendes versés par la société mère	(901)	(384)
Dividendes versés aux minoritaires	(12)	(19)
Augmentations (réductions) de capital	(286)	3 149
Subventions d'investissements reçues	132	7
Emissions d'emprunts	4 384	8 741
Remboursements d'emprunts	(8 770)	(8 269)
Flux net provenant du (affecté au) financement	(5 453)	3 225
Variation de trésorerie	(15 377)	24 502
Trésorerie de clôture (A)+(B)+(C)+(D)	(115 054)	(99 677)

Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

DIJON CEREALES est une société coopérative agricole agréée. Afin de donner une image de l'ensemble des activités et du patrimoine du groupe DIJON CEREALES, elle pratique la consolidation depuis le 30 juin 1996.

Faits marquants de l'exercice

Contexte Général du pôle végétal du groupe comprenant la coopérative Dijon Céréales :

L'exercice clos le 30 juin 2024 a été marqué par le repli des prix des céréales et de certains approvisionnements par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice clos le 30 juin 2023 se caractérisait par un niveau historiquement record de chiffre d'affaires et de flux d'achats, en lien avec :

- o les prix des céréales et oléagineux, notamment du fait du conflit Russo Ukrainien et de son impact sur les marchés,
- o les prix de certains approvisionnements destinés aux adhérents de la coopérative, en particulier les fertilisants et la nutrition animale, en relation avec ceux de l'énergie gaz et des céréales.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires et les flux d'achats ont diminué de manière significative par rapport à l'exercice précédent.

La politique monétaire européenne, dans le cadre de la gestion de l'inflation, a été dans la continuité de la tendance amorcée au cours de l'exercice précédent. Cette politique s'est traduite par le maintien à un niveau élevé des taux d'intérêts directeurs tout au long de l'exercice clos le 30 juin 2024, et par conséquent des taux EURIBOR sur lesquels sont basées les rémunérations des lignes de financement de la coopérative et des filiales. Cela a impacté de manière significative les charges financières, comparativement aux exercices précédents.

Activité Céréales :

La collecte 2023 est stable par rapport à celle de 2022, passant de 787 000 tonnes à 795 000 tonnes. Il en est de même pour le volume de grains vendus.

Dans le contexte de marché évoqué ci-avant, le chiffre d'affaires issu de l'activité céréales et oléagineux a baissé de manière significative par rapport à l'exercice précédent.

Activité Approvisionnements :

Les éléments conjoncturels évoqués ci-avant au titre de la campagne écoulée, comprenant la baisse des prix des fertilisants notamment, se traduisent par une baisse du chiffre d'affaires issu de cette activité, par rapport à l'exercice précédent.

Activité Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (« CIVEs ») :

Dans le cadre du projet d'unité de méthanisation porté par la société Secalia Chatillonnais, pour lequel la coopérative est partie prenante, une 3^{ème} récolte de CIVEs a été réalisée au cours du printemps 2024, pour une superficie de près de 3 500 hectares, contre respectivement 4 250 hectares et 850 hectares pour les récoltes effectuées au cours des printemps 2023 et 2022.

Ce sont près de 25 500 tonnes d'équivalent de matières sèches qui ont été récoltées au cours du printemps 2024 (environ 32 500 tonnes pour la récolte 2023 et 6 800 tonnes pour la récolte 2022).

Les premières livraisons de CIVEs à l'unité de méthanisation, en phase de finalisation de construction et de montée en charge pré-injection à la clôture, ont eu lieu au cours de l'exercice.

Activité Agrivoltaïsme :

Dans le cadre de la stratégie de diversification et de développement de solutions à destination des exploitations agricoles, la coopérative s'est engagée dans des partenariats structurants avec des acteurs du secteur de l'énergie.

Dans le cadre de ces partenariats, la coopérative est partie prenante au développement de projets d'installations photo voltaïques sur son territoire d'implantation, préalablement à la phase de construction et d'exploitation de ces capacités de production d'électricité.

Au titre de cette activité, conformément aux modalités contractuelles et opérationnelles des partenariats, la coopérative comptabilise pour la première fois au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 un stock de prestations de co-développement évalué selon les coûts imputables à cette activité.

La marge relative à cette activité de co-développement de projets agrivoltaïques sera reconnue comptablement lorsque certains jalons techniques, juridiques et financiers inhérents aux projets concernés seront atteints.

Le stock de prestations de co-développement comptabilisé au 30 juin 2024 s'élève à 923 K€.

Incidences sur les comptes consolidés 30 juin 2024 :

Les éléments liés aux activités du pôle végétal expliquent la baisse du chiffre d'affaires consolidé et des achats consommés consolidés par rapport à l'exercice précédent, l'activité du pôle végétal et plus particulièrement de la coopérative Dijon Céréales étant prépondérante à l'échelle du groupe.

L'évolution des taux de référence sur lesquels sont basées les rémunérations des lignes de financement du groupe s'est traduit par une hausse significative du coût de l'endettement financier brut. Se référer à la note 13 dédiée au résultat financier consolidé.

La mise en œuvre des projets agro-énergie, dans le cadre de la stratégie de diversification engagée, en particulier le projet d'unité de méthanisation porté par la société Secalia Chatillonnais pour lequel la coopérative est partie prenante, a impliqué la mobilisation de moyens ayant une incidence sur le besoin en fonds de roulement.

Principes comptables et règles de consolidation

Base de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente aux exercices présentés.

Ces états financiers consolidés ont été établis au 30 juin 2024.

Les comptes individuels des sociétés du groupe Dijon Céréales sont établis selon les règles et principes comptables français.

Modalités de consolidation

a) Méthodes de consolidation

Les filiales sur lesquelles le groupe Dijon Céréales exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations non contrôlées par le groupe mais sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

b) Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 30 juin.

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent à cette date, à l'exception des entités suivantes :

- Pôle végétal : Les entités SCI Parc et SCI Sucrierie qui clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre, et Agri 89 qui clôture ses comptes au 30 septembre ;
- Pôle légume : Terre de Saône et SCI Boutran qui clôturent leurs comptes au 31 décembre ;
- Pôle Distribution-Vigne : La SCI La Croix Jacquelet, qui clôture ses comptes au 31 décembre ;
- Pôle Distribution- Hors vigne : Meditourbe et Medindex qui clôturent leurs comptes au 31 décembre ;
- Pôle Agro-Energie : Les entités Agricalia Participations et Secalia Chatillonnais qui clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre ;
- Pôle Boulangerie-Biscuiterie : Toutes les entités à l'exception de Fournil de L'Aubes' Pain et Biscuiterie Mistral clôturent leurs comptes au 31 décembre ;
- Pôle Holding : L'entité Senepar qui clôture ses comptes au 31 décembre.

Des situations intermédiaires au 30 juin sont établies pour les besoins des comptes consolidés pour toutes les entités listées ci-dessus hormis pour les sociétés Terre de Saône et Agri89. Pour ces deux sociétés, les éventuelles opérations significatives intervenues entre les dates de clôture des comptes individuels et le 30 juin sont appréhendées dans les comptes consolidés, via le cas échéant la comptabilisation de provisions. Ces deux sociétés ne présentent pas un caractère significatif pour le groupe Dijon Céréales.

Méthodes comptables utilisées

a) Immobilisations incorporelles

Ecart d'acquisition :

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition (en général de 10 à 20 ans).

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué. Dans le groupe, la durée d'amortissement des écarts d'acquisition amortis est comprise entre 10 ans et 20 ans. Elle est déterminée en prenant en considération notamment la nature spécifique de l'entreprise acquise, les spécificités de son métier et son caractère stratégique ;
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti. En contrepartie, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Dépréciation :

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Cette valeur actuelle est estimée sur la base :

- De la valeur d'utilité, déterminée selon les flux futurs de trésorerie disponibles actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses et conditions d'exploitation prévisionnelles définies par la direction du groupe ;
- Et de la valeur vénale, pour les activités pour lesquelles il s'agit d'une pratique usuelle, déterminée selon la volumétrie de l'activité commerciale.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est généré et ses performances suivies. La valeur actuelle est alors estimée à l'échelle des actifs ainsi regroupés, selon les modalités exposées ci-après.

Niveau de réalisation du test de dépréciation :

Lorsque l'actif est destiné à être cédé, il est testé à son seul niveau. Dans les autres cas, les actifs (y compris les écarts d'acquisition) sont regroupés pour être testés.

Le regroupement se fait en fonction du niveau de gestion et de suivi des activités sur le plan opérationnel, stratégique et financier.

Cela amène à réaliser le test pour certaines entités opérationnelles en y intégrant d'autres sociétés du pôle sectoriel d'appartenance, afin de définir des ensembles économiques jugés indissociables, dont la valeur actuelle doit être déterminée aux bornes de ces périmètres.

Le résultat dégagé sur la cession d'une participation consolidée tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Licences et logiciels informatiques :

Les licences et logiciels informatiques sont inscrits à l'actif sur la base de leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée allant de 1 à 5 ans, selon leurs caractéristiques.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue des biens.

c) Immobilisations acquises par voie de crédit-bail

Le groupe Dijon Céréales applique la méthode visant à retraiter les contrats de location financement pour les actifs immobiliers et mobiliers.

Ainsi, quatre crédits baux immobiliers sont retraités, relatifs à des constructions sur les sites de Villers-les-Pots, Nuits-Saint-Georges, Saint Vit et Marcilly-sur-Tille. Les actifs sont amortis sur une durée comprise entre 15 et 20 ans.

Les crédits baux mobiliers sont essentiellement portés par le pôle logistique (véhicules de transport routier). Les actifs concernés sont amortis sur une durée de 5 à 7 ans.

Le retraitement a pour objet de placer la société dans une situation selon laquelle elle aurait acquis directement les biens concernés et les aurait financés par emprunt.

d) Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Déclenchement du test de dépréciation :

Les actifs sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, ...), la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute. Une perte de valeur est le cas échéant comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur actuelle de l'actif.

Niveau de réalisation du test de dépréciation :

Lorsque l'actif est destiné à être cédé, il est testé à son seul niveau. Dans les autres cas, les actifs (y compris les écarts d'acquisition) sont regroupés pour être testés. Le regroupement se fait en fonction du mode de gestion et de suivi des activités.

e) Immobilisations financières et titres de participation non consolidés

Les immobilisations financières autres que les titres mis en équivalence et titres de participation non consolidés correspondent essentiellement à des prêts et cautionnements vis-à-vis d'entités extérieures au groupe.

Le poste « Participations » du bilan consolidé comprend les éléments suivants :

- des parts sociales de coopératives, unions de coopératives ou organismes assimilés,
- des parts sociales d'organismes bancaires souscrites lors de la mise en place d'emprunts,
- des participations non consolidées dans des entités industrielles et commerciales, pour lesquelles le groupe n'exerce ni de contrôle ni d'influence notable.

La valeur brute des titres de participation non consolidés correspond à leur coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à leur valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée. La valeur d'utilité est déterminée notamment par référence aux capitaux propres, à la rentabilité actuelle et aux perspectives futures, aux flux futurs de trésorerie disponibles actualisés et à la valeur patrimoniale, selon la nature spécifique de chaque participation.

Les dividendes reçus, le cas échéant, de la part de ces sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits financiers au cours de l'exercice d'encaissement.

Participation dans Meunerie Participations :

Cette participation est issue d'un projet meunier réalisé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019, ayant généré des opérations juridiques concomitantes, au cours desquelles Financière de Meunerie a souscrit au capital de Meunerie Participations par compensation de la créance de cession des titres Les Moulins de Dijon. A l'issue des opérations Meunerie Participations détenait l'intégralité des actions de plusieurs entités de meunerie, dont Les Moulins de Dijon. Ces entités ont ensuite fait l'objet d'une fusion absorption interne au pôle meunier inter coopératif ainsi créé, dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de réorganisation conduisant à la rationalisation et la simplification des structures juridiques.

Cette fusion impliquant des sociétés sous contrôle commun, au sens des articles 710-1 à 744-3 du Plan Comptable Général, la transmission de l'actif net de l'entité Les Moulins de Dijon dans le cadre de la fusion a été réalisée selon la valeur nette comptable (soit un montant de 16,8 M€). Cette valeur a été intégrée dans le traité de fusion produisant ses effets le 28 juin 2019, sur la base notamment du rapport du commissaire aux apports nommé pour l'occasion.

La situation nette comptable de Meunerie Participations telle que ressortant des comptes arrêtés par le Conseil d'administration de cette entité apparaît négative, du fait de dépréciations comptabilisées quasi immédiatement après les opérations juridiques relatives à la création du pôle meunier inter coopératif. Le mode d'évaluation des actifs financiers détenus par Meunerie Participations étant fixé par son associé majoritaire.

Cette situation est contestée par Financière de Meunerie, qui a saisi en référé le Président du Tribunal de commerce de Paris, conventionnellement compétent, aux fins notamment de voir ordonner une expertise financière sur les causes et conséquences des dépréciations comptabilisées par la société Meunerie Participations. Par ordonnance rendue le 16 septembre 2020, le Président du Tribunal de commerce de Paris a fait droit à la demande d'expertise.

Le rapport d'expertise a été rendu en date du 22 mai 2023 auprès du Tribunal de commerce de Paris, faisant état notamment des causes et origines des dépréciations comptabilisées par Meunerie Participations.

Sur la base notamment des conclusions de cette expertise, Financière de Meunerie a engagé, avec l'appui de ses conseils, des démarches pour défendre ses intérêts et faire valoir ses droits sur le plan judiciaire. A ce titre, Financière de Meunerie a assigné judiciairement en date du 7 décembre 2023, à bref délai, les sociétés Axiane Groupe et Meunerie Participations devant le Tribunal de commerce de Paris selon différents fondements, notamment le dol et manquement à une obligation précontractuelle d'information lors des opérations relatives à la création du pôle meunier inter coopératif.

Financière de Meunerie a demandé à se faire indemniser à hauteur du préjudice subi, pour un montant total de 47,15 M€.

A la suite de cette assignation, les parties ont convenu d'engager une procédure de conciliation, sous l'égide du Président du Tribunal de commerce de Paris. Cette procédure de conciliation est toujours en cours à la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Dans ce contexte, compte tenu de la situation et des modalités du contentieux sur le plan judiciaire, comprenant les conclusions du rapport d'expertise rendu auprès du Tribunal de commerce de Paris, l'appréciation par Financière de Meunerie de la valeur d'utilité des titres Meunerie Participations a été réalisée en tenant compte des modalités d'origine de mise en œuvre de ce projet meunier inter coopératif.

Notamment sur la base des éléments d'évaluation ressortant de l'opération de fusion absorption de la société Les Moulins de Dijon par la société Axiane Meunerie, tels qu'exposés dans le rapport du commissaire aux apports nommé pour l'occasion. Ce rapport fait état de méthodes d'évaluation en phase avec celles retenues par le groupe Dijon Céréales pour évaluer la valeur d'utilité des titres de participation. Cela amène le groupe Dijon Céréales à retenir une valeur des titres de participation Meunerie Participations pour un montant de 16,8 M€.

Ce mode d'estimation est en lien avec l'objectif, le déroulement et la date de réalisation des opérations juridiques et financières exposées ci-avant ayant abouti, en définitive, à l'apport de la valeur de la participation Les Moulins de Dijon à Meunerie Participations, selon des conditions définies dans ce projet meunier inter coopératif.

f) Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'achat ou au coût de revient, selon leur nature. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les méthodes d'évaluation pour les différents types de stocks sont les suivantes :

Céréales :

Les stocks de céréales sont évalués au prix moyen d'apport ou d'achat, majorations mensuelles comprises, déterminé pour la période moyenne de stockage à la clôture, eu égard aux caractéristiques d'achat et de rotation de ces stocks.

Approvisionnements :

Les stocks d'approvisionnements sont évalués au prix moyen d'achat pondéré, après déduction des éventuelles remises et ristournes.

Pour certaines catégories d'approvisionnement exposées à des variations significatives leur prix d'une campagne à l'autre, en particulier les fertilisants, la société est susceptible de déterminer un prix moyen d'achat par campagne d'utilisation. Cela est en lien avec les modalités et la saisonnalité des flux d'achat et de commercialisation des produits concernés.

Cultures intermédiaires à vocation énergétique :

Les stocks de cultures intermédiaires à vocation énergétique, sous forme ensilée, sont évalués au prix moyen d'apport ou d'achat.

Produits industriels / transformés :

Les stocks de produits industriels et / ou transformés sont évalués au coût de production, intégrant des charges directes et indirectes imputables.

Modalités de dépréciation des stocks :

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptabilisée selon les méthodes exposées ci-avant.

La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la valeur actuelle, déterminée selon la valeur vénale, évaluée selon :

- o le prix de vente connu selon les modalités contractuelles,
- o ou le prix estimé selon les conditions actuelles et prévisibles de marché pour des marchandises équivalentes.

g) Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au taux en vigueur à la date de chacune des transactions.

Aucune transaction significative n'étant réalisée en devises et la société ne détenant pas de participations dans des sociétés étrangères dont la devise ne serait pas à parité fixe avec l'euro, aucun retraitement ou ajustement n'est effectué à ce titre.

h) Créances clients et associés coopérateurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, appréciée selon l'analyse réalisée au cas par cas des perspectives de recouvrement, et des éventuelles garanties ou sûretés dont dispose le groupe.

i) Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La rubrique « Disponibilités » à l'actif du bilan comprend les liquidités, dépôts bancaires à vue et valeurs mobilières de placement. Les découverts bancaires et billets de trésorerie figurent au passif du bilan dans le poste dettes financières.

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'achat. Ils font l'objet d'une dépréciation dans le cas où leur valeur de réalisation à la clôture, généralement déterminée par référence au cours de bourse ou à leur valeur liquidative, est inférieure au coût d'acquisition.

j) Provisions

Une provision est constituée le cas échéant afin de couvrir les risques existants à la clôture de l'exercice lorsque :

- o le groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'évènements passés ;
- o il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- o le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Le niveau de la provision est déterminé selon les données disponibles et les hypothèses jugées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

k) Impôts sur les bénéfices et impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet de la variation de taux lié à un changement de taux applicable ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où il existe une probabilité raisonnable de réalisation et de recouvrement.

l) Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite

A son départ en retraite, le personnel des sociétés du groupe perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans la convention collective applicable.

Le montant de l'engagement est calculé selon une méthode actuarielle qui tient compte du taux de rotation des salariés, de leur espérance de vie, du taux de progression des salaires et d'un taux d'actualisation.

La provision pour engagements d'indemnités de départ en retraite est évaluée suivant la méthode des unités de crédit projetés qui est préconisée par la norme IAS 19, elle-même reconnue comme méthode d'évaluation préférentielle selon les normes comptables applicables en France.

Une provision est évaluée et comptabilisée pour les principales sociétés contributrices du groupe concernant ces engagements, dont notamment :

- Dijon Céréales,
- BER,
- Logivia,
- Natura'Lisa,
- Naturalis,
- Planete Pain,
- PB Regnier,
- Bourgogne Viti Services,
- Meditourbe,
- Talon Co-Produit,
- Bourgogne Pellets,
- Mistral.

Les entités concernées représentent au 30 juin 2024 plus de 90% de l'effectif total des entités consolidées par intégration globale ou par intégration proportionnelle.

Les principales hypothèses actuarielles employées pour l'évaluation des provisions comptabilisées au 30 juin 2024 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,60%,
- Taux de progression des salaires : 2,5%,
- Taux de charges sociales : 40%,
- Probabilité de départ : table retenue niveau faible, différenciée selon l'âge des salariés.

Les engagements résiduels, pour les autres sociétés intégrées du périmètre de consolidation, sont jugés non significatifs et ne sont pas comptabilisés.

m) Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées parmi les capitaux propres consolidés.

Des subventions d'investissements ont été octroyées par le FEADER et la région Bourgogne Franche-Comté à la coopérative Dijon Céréales, pour un montant total de 1 149 K€, dans le cadre notamment :

- o d'un projet d'investissement visant à construire de nouvelles capacités de stockage et de traitement de grains sur le site de Munois,
- o d'installations techniques de traitement et préparation des grains collectés.

Sur décision du conseil d'administration de la coopérative, la moitié de ces subventions a été portée au poste de subventions d'investissement, soit un montant total de 574,5 K€, et est virée au résultat au même rythme que l'amortissement des actifs sous-jacents. La mise en service de ces actifs a eu lieu au cours de l'exercice.

L'autre moitié de ces subventions a été comptabilisée au poste de réserve indisponible provenant de subventions.

n) Opérations de couverture du risque de fluctuation des prix des céréales commercialisées et sécurisation des marges

La gestion du risque de fluctuation des prix de marché des céréales commercialisées et de son incidence potentielle sur les marges, conformément au cadre de gestion fixé, amène notamment la souscription d'instruments financiers de couverture sur les marchés à terme des céréales. Ces opérations de couverture sont réalisées soit directement par la société, soit dans le cadre de la stratégie de commercialisation de l'Union Cerevia dont la coopérative est membre.

Ces instruments financiers s'inscrivent dans le processus de fixation des prix de commercialisation et d'achat des céréales auprès des exploitations agricoles.

Conformément :

- aux principes d'indépendance des exercices et de rattachement des charges aux produits,
- aux préconisations sectorielles, notamment issues de La Coopération Agricole,

les flux et résultats relatifs à ces opérations de couverture du risque de prix des céréales sont rattachés à la campagne céréalière concernée, en l'occurrence l'exercice de récolte et de sa commercialisation.

Cela amène à comptabiliser des charges et produits constatés d'avance relatifs aux résultats des opérations de couverture dénouées avant la clôture de l'exercice mais relatives à la campagne de l'exercice suivant.

o) Opérations de couverture du risque de fluctuation des taux d'intérêts

Les montants nominaux des contrats régissant les instruments de couverture souscrits, qu'ils aient ou non vocation à être réglés à terme, ne sont pas comptabilisés au bilan. Seuls sont comptabilisés les primes, soultes initiales ou équivalents liés à ces instruments.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes :

- o Les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des dérivés de taux ainsi que les primes

et soultes liées à ces opérations sont constatés en résultat de manière symétrique à l'élément couvert (soit en résultat financier) ;

- o Les variations de valeur des opérations en positions ouvertes isolées (opérations non qualifiées de couverture) sont inscrites au bilan en contrepartie de comptes transitoires : à l'actif du bilan pour les variations qui correspondent à des pertes latentes, au passif du bilan pour des variations qui correspondent à des gains latents.

p) Résultat net par action et dérogation au règlement ANC 2020-01

Compte tenu du statut juridique de la société mère consolidante (société coopérative), le résultat par action n'est pas communiqué.

q) Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers qui est individualisable au sein du groupe.

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation et pilotage interne du groupe.

Au titre de l'information sectorielle, les éléments suivants sont présentés dans ces notes annexes aux comptes consolidés :

- o Ventilation du chiffre d'affaires ;
- o Ventilation du résultat d'exploitation.

Se référer aux notes dédiées au résultat consolidé.

Les activités du groupe étant réalisées quasi-intégralement en France, il n'y a pas lieu de considérer des secteurs géographiques distincts.

Financement des activités et gestion du risque de fluctuation des taux d'intérêts

Financement des activités :

La coopérative a renouvelé en mars 2022, en partenariat avec ses banques, une convention de financement syndiqué d'une durée de 3 ans, avec possibilité de prorogation de 2 années complémentaires.

Cette convention de financement syndiqué comprend :

- des lignes de crédit court terme dédiées au besoin en fonds de roulement,
- un prêt à long terme relatif aux investissements, scindé en tranches annuelles.

La coopérative a sollicité au cours de l'exercice et obtenu auprès de ses banques des aménagements de la convention de crédit syndiqué au titre des lignes de crédit court terme, en lien notamment avec les besoins de financement des projets de diversification tels qu'évoqués en note dédiée aux faits marquant de l'exercice.

La convention de crédit syndiqué prévoit le respect de ratios financiers. Au 30 juin 2024, les ratios financiers sont respectés.

Gestion du risque de fluctuation des taux d'intérêts :

Dans le cadre de la gestion du risque de fluctuation des taux d'intérêts relatif à l'endettement financier dont la rémunération est basée sur les taux EURIBOR 1 et 3 mois, la coopérative a souscrit des instruments financiers pour couvrir partiellement la dette exposée à ce risque.

A la date de clôture les instruments suivants ont été souscrits par la coopérative :

- Swap de taux d'intérêt :
 - o Notionnel couvert : 10 000 K€,
 - o Taux reçu : Euribor 3 mois
 - o Taux payé : 3,27%
 - o Barrière désactivante : E3M > 4,5%
 - o Echéance : 22 avril 2025
 - o Juste valeur de l'instrument au 30 juin 2024 : positive à hauteur de 28 K€
- « Tunnel » constitué d'options Cap et floor
 - o Notionnel couvert : 40 000 K€,
 - o Taux variable : Euribor 3 mois
 - o Taux floor : 2%
 - o Taux cap : 3% (hors prime au titre de l'instrument)
 - o Barrière désactivante : E3M > 4%
 - o Echéance : 21 avril 2026
 - o Juste valeur de l'instrument au 30 juin 2024 : positive à hauteur de 133 K€.
- Swap de taux d'intérêt :
 - o Notionnel couvert : 20 000 K€,
 - o Taux reçu : Euribor 3 mois
 - o Taux payé : 2,84%
 - o Echéance : 31 janvier 2026
 - o Juste valeur de l'instrument au 30 juin 2024 : négative à hauteur de 13 K€

La valeur de marché de ces instruments est déterminée sur la base des confirmations issues des banques agissant comme contreparties des opérations. L'évaluation réalisée par les banques est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs, pour la durée résiduelle des contrats, avec les prévisions de marché des taux d'intérêts de même maturité.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés du périmètre de consolidation sont présentées dans le tableau ci-après.

Société	Pays	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation	Pôle
SCA DIJON CEREALES	France	Mère	100%	Mère	100%	I.G.	Végétal
GIE BOURGOGNE CEREALES LOGISTIQUE	France	70%	70%	70%	70%	I.G.	Végétal
SAS BER	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
SCI Sucrierie	France	95%	95%	95%	94%	I.G.	Végétal
AGRI 89	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
BOURGOGNE PELLETS	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
AGRI CEP BOURGOGNE	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
SCI PARC	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
GIE DIJON CEREALS APPROS	France	88%	88%	100%	85%	I.P.	Végétal
SAS MOULIN DE BIANLS LES USIERS	France	0%	0%	49%	47%	N.I	Nutrition animale
SAS AGRIBIO FC	France	0%	0%	49%	49%	N.I	Nutrition animale
SAS TALON CO-PRODUIT	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Nutrition animale
SAS LOGIVIA	France	74%	74%	74%	74%	I.G.	Logistique
SAS STL	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Légumes
SAS TERRE DE SAONE	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Légumes
SCI Boutran	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Légumes
SAS BOURG VITI SERV	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution vigne
SARL PB.REGNIER	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution vigne
SCI MARFRAN	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution vigne
SCI LA CROIX JACQUELET	France	50%	50%	50%	100%	I.P.	Distribution Vigne
SAS NATURALISA	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Distribution hors vigne
SA NATURALIS	France	28%	28%	28%	28%	I.P.	Distribution hors vigne
SARL FLORICASH	France	0%	0%	100%	100%	N.I	Distribution hors vigne
MEDI TOURBE SAS	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution hors vigne
MEDI INDEX	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution hors vigne
PLOMBIERES VEGETAUX	France	0%	0%	100%	100%	N.I	Distribution hors vigne
PEPINIERES DE PLOMBIERES	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Distribution hors vigne
SAS AGRICALIA PARTICIPATION	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Agro-Energie
SAS SECALIA CHATILLONNAIS	France	50%	37%	50%	37%	MEE	Agro-Energie
SAS SECALINVEST PARTICIPATIONS	France	73%	73%	73%	73%	I.G.	Agro-Energie
AGRIPV CONSORTIUM	France	100%	100%	0%	0%	I.G.	Agro-Energie
CERES	France	30%	30%	0%	0%	MEE	Agro-Energie
SAS SOCIETE DIJONNAISE DE PANIFICATION	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
SAS MOULINS DE BOURGOGNE	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
TOUSSAINT - SARL SOBOFRAN	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
TOUSSAINT - SARL PASCO	France	0%	0%	100%	100%	N.I	Boulangerie-Biscuiterie
TOUSSAINT - SARL SOBOMARTHE	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
TOUSSAINT - SARL SOBOPALE	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
SARL FRELIN	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
MESSIDOR SAS	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Boulangerie-Biscuiterie
SAS AGRO INVEST	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Boulangerie-Biscuiterie
SCI MESSIMMO	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Boulangerie-Biscuiterie
SAS PLANETE PAIN	France	98%	49%	98%	49%	I.P.	Boulangerie-Biscuiterie
SARL ARNAUD COLLARDOT	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
SAS FOURNIL DE L'AUBES ' PAIN	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
SARL LES P'TITS PAINS DE LOUIS	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
SCI SAINT REINE	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie
MISTRAL	France	100%	100%	0%	0%	I.G.	Boulangerie-Biscuiterie
SEDIAG	France	95%	95%	95%	95%	I.G.	Laboratoire
CERELAB (en IG)	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Laboratoire
SAS FINANCIERE DE MEUNERIE	France	77%	77%	77%	77%	I.G.	Holding
SAS MIDIPAR	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Holding
SAS INDEX	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Holding
SENEPAR	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Holding

IG : Intégration Globale
IP : Intégration Proportionnelle
IG : Intégration Globale

Eléments de compréhension du périmètre et des méthodes de consolidation :

Pôle boulangerie - biscuiterie :

Le groupe Dijon Céréales détient 100 % des titres de sociétés exerçant une activité de boulangerie artisanale : Société Dijonnaise de Panification (holding du pôle), Sobofranc, Pasco, Sobomarthe, Sobopale, Frelin, Arnaud Collardot, Fournil de l'Aubes' Pain, Les petits Pains de Louis et la SCI Sainte Reine.

Compte tenu du caractère non significatif de ces entités eu égard aux moyens mobilisés (actifs immobilisés essentiellement) et aux flux opérationnels, il a été décidé de les consolider par mise en équivalence. Le financement de ces sociétés étant en très grande partie assuré par le groupe, la consolidation par mise en équivalence n'a pas d'impact significatif sur la présentation du niveau d'endettement financier du groupe Dijon Céréales.

L'impact de cette méthode de consolidation sur la présentation et l'appréciation de la situation financière et des ratios financiers consolidés est donc jugé sans incidence significative.

Pôle légumes :

Le groupe Dijon Céréales détient 100 % des actions de la société Terre de Saône.

Compte tenu du caractère non significatif de cette entité, eu égard aux moyens mobilisés et aux flux opérationnels, il a été décidé de la consolider par mise en équivalence. Le financement de cette société étant en très grande partie assuré par le groupe, la consolidation par mise en équivalence n'a pas d'impact significatif sur la présentation du niveau d'endettement financier du groupe Dijon Céréales.

L'impact de cette méthode de consolidation sur la présentation et l'appréciation de la situation financière et des ratios financiers consolidés est donc jugé sans incidence significative.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Conformément au règlement ANC 2020-01, seules sont exclues du périmètre de consolidation les participations jugées non significatives à l'échelle du groupe ou lorsque le groupe ne dispose pas de comptes arrêtés à une date suffisamment proche du 30 juin 2024, date de clôture du groupe.

Par ailleurs, toujours conformément au règlement ANC 2020-01, les participations pour lesquelles le groupe Dijon Céréales notamment n'exerce aucune influence notable, étant donné l'absence de possibilité d'orienter les politiques financières ou stratégiques, ne sont pas consolidées.

Cela a amené le groupe Dijon Céréales à exclure du périmètre de consolidation les sociétés suivantes :

IDENTIFICATION DES TITRES NON CONSOLIDES	Pays	Pourcentage d'intérêt	Motif
AGRO INFOCOM SAS	France	90%	Non significatif
MEUNERIE PARTICIPATIONS SAS	France	25%	Pas d'influence notable
SECALIA TVB SAS	France	100%	Sans activité / Non significatif
PRODUCTION DES ELEVAGES BOURGON SAS	France	14%	Pas d'influence notable
SELVAH SAS	France	22%	Pas d'influence notable
SAF INGREDIENTS	Sénégal	26%	Exclusion facultative / cession ultérieure
MOULIN DECOLLOGNE SAS	France	20%	Pas d'influence notable

Pour les participations listées ci-dessus, l'impact financier potentiel est appréhendé dans les comptes consolidés par l'intermédiaire soit :

- o d'une dépréciation des titres,
- o d'une dépréciation des avances en compte courant,
- o d'une provision pour engagement financier à hauteur de la quote-part de la situation nette négative,
- o ou d'une remontée de dividendes relative au dernier exercice clos.

Participation dans la société Meunerie Participations :

Cette participation minoritaire de 25% présente des caractéristiques telles que la présomption d'influence notable exercée par le groupe Dijon Céréales est réfutée, notamment :

- o Modalités statutaires et extra statutaires,
- o Exercice de la gouvernance et attribution des pouvoirs,
- o Absence de dépendance technique respective en matière de meunerie.

Le groupe Dijon Céréales n'est pas en mesure d'orienter les politiques financières ou opérationnelles du pôle meunier formé par Meunerie Participations. Cette participation n'est donc pas consolidée.

Par ailleurs, le groupe Dijon Céréales dispose de participations dans les sociétés coopératives et unions de coopératives suivantes :

Sociétés	Pays	Pourcentage d'intérêt	Motif
UNION ALLIANCE BFC	France	33%	Légal
VAL UNION BFC SEMENCES	France	32%	Légal
UNION BOURGOGNE. CEREALES STOCKAGE	France	72%	Légal
UNION CEREVIA	France	25%	Légal

Conformément à un avis du CNC de 2003, du fait des restrictions sur les réserves et des modes de gouvernance n'entraînant pas de droits de vote à due concurrence de la participation, les Unions de coopératives ne peuvent être intégrées dans le périmètre de consolidation des coopératives agricoles.

Evolution du périmètre et des méthodes de consolidation

Entrées dans le périmètre de consolidation

Pôle Agro-Energie – projet « agrivoltaïsme » :

Dans le cadre du déploiement de l'activité agrivoltaïsme, l'entité AGRIPV CONSORTIUM a été créée au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024. Elle est détenue à 100% par la coopérative et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Cette entité détient 30% des titres de l'entité CERES, également créée au cours de l'exercice. Cette dernière est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence au 30 juin 2024.

Pôle boulangerie - biscuiterie :

Le groupe a pris le contrôle intégral de la société BISCUITERIE MISTRAL en juillet 2023, portant son taux de détention de 19,92% à 100%.

L'entité Biscuiterie Mistral est consolidée pour la première fois au 30 juin 2024, selon la méthode de l'intégration globale.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition pour un montant de 149 K€.

Sorties du périmètre de consolidation

Cession du palier « Dornier » :

Le groupe Dijon Céréales a cédé le 29 mars 2024 sa participation dans la société Agribio FC, holding du palier « Dornier », constitué de l'entité AgribioFC et l'entité Moulin de Bians les Usiers.

Cette opération a généré une plus-value de cession dans les comptes consolidés à hauteur de 336 K€.

Autres opérations sans incidence sur les comptes consolidés :

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, les opérations juridiques internes suivantes sont intervenues :

- o Transmission universelle de patrimoine de la société Floricash à la société Midipar ;
- o Transmission universelle de patrimoine de la société Pasco à la Société Dijonnaise de Planification ;
- o Transmission universelle de patrimoine de la société Plombière Végétaux à la société Pépinières de Plombières à la suite du rachat de ses parts à Natura'Lisa.

Ces opérations internes n'ont pas d'incidence sur les comptes consolidés.

Notes annexes - Postes de l'Actif

Note 1 - Immobilisations incorporelles

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	2023.06	Acquisition	Diminution	Var. périmètre	Autres	2024.06
En milliers d'euros						
Ecart d'acquisition	21 605	-	-	(202)	-	21 402
Frais d'établissement	5	-	-	-	-	5
Concessions, brevets & droits similaires	2 301	109	(77)	184	0	2 517
Droit au bail	-	0	-	80	-	80
Autres immobilisations incorporelles	-	0	-	299	-	299
Immobilisations en cours	575	642	-	-	-	1 218
Total valeurs brutes	24 486	751	(77)	361	0	25 521

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS	2023.06	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	2024.06
En milliers d'euros						
Amt/Pertes val. écart d'acquisition	(16 755)	(229)	-	328	-	(16 656)
Amt/Prov. Frais d'établissements	(5)	-	-	-	-	(5)
Amt/Prov. frais de rech. & développ.	-	-	-	-	-	-
Amt/Prov. conc. brevets & dts similaires	(2 166)	(63)	77	(178)	(0)	(2 330)
Amt/Prov. droit au bail	-	-	-	-	-	-
Amt/Prov. fonds commercial	(0)	-	-	-	-	(0)
Total amortissements	(18 926)	(292)	77	150	(0)	(18 991)

Immobilisations incorporelles nettes	5 559	459	0	511	0	6 530
---	--------------	------------	----------	------------	----------	--------------

Les immobilisations incorporelles en cours sont essentiellement liées à un projet de nouveau système d'information, en cours de développement.

Les flux de variations de périmètre sont liés :

- A l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'entité Biscuiterie Mistral (dont écart d'acquisition pour 149 K€ et marque pour 299 K€),
- A la sortie du palier « Dornier » suite à la cession de la participation Agribio FC au cours de l'exercice (sortie d'écart d'acquisition).

La ventilation à fin juin 2024 de la valeur nette des écarts d'acquisition, par pôle, est présentée ci-dessous :

Pôles	2023.06	2024.06	Dont Parts de marché
En milliers d'euros			
Végétal	392	512	150
Nutrition animale	680	565	180
Distribution	2 198	2 039	634
Meunerie	28	-	-
Boulangerie biscuiterie	1 324	1 467	1 386
Divers	227	163	163
Total	4 849	4 746	2 513

Les écarts d'acquisition relatifs au pôles Nutrition animale, Distribution et Boulangerie-biscuiterie concernent essentiellement :

- o Nutrition animale : l'entité Talon Co-Produits,
- o Végétal : l'entité Agri89,
- o Distribution : l'entité Meditourbe,
- o Boulangerie - biscuiterie : l'entité Planète Pain.

Note 2 - Immobilisations corporelles

VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES	2023.06	Acquisitions	Cessions	Var. périmètre	Autres	2024.06
En milliers d'euros						
Terrains	24 000	922	(18)	(16)	231	25 119
Constructions	149 548	1 722	(90)	590	3 760	155 529
Installations tech, matériel & outillage	59 080	2 576	(611)	4 586	670	66 301
Autres immobilisations corporelles	22 771	3 505	(541)	837	24	26 596
Immobilisations corporelles en cours	3	327	(84)	-	(3)	243
Avances et acomptes s/ immo. corp.	4 772	1 599	(27)	254	(4 682)	1 916
Total valeurs brutes	260 174	10 652	(1 371)	6 250	0	275 705
<i>Dont Crédit-bail</i>	<i>15 607</i>	<i>2 824</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>18 431</i>
VARIATION DES AMORTISSEMENTS	2023.06	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	2024.06
En milliers d'euros						
Amt/Prov. constructions	(125 628)	(3 682)	90	(345)	14	(129 551)
Amt/Prov install tech, matériel & outil.	(50 699)	(2 585)	656	(3 358)	(206)	(56 192)
Amt/Prov. autres immobilisations corp.	(14 783)	(2 702)	505	(576)	-	(17 555)
Provisions sur terrains	(11 930)	(771)	-	4	191	(12 506)
Total amortissements	(203 040)	(9 739)	1 251	(4 275)	0	(215 803)
<i>Dont Crédit-bail</i>	<i>(9 107)</i>	<i>(1 934)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>(11 041)</i>
Total valeurs nettes	57 134	912	(121)	1 976	0	59 901

Les investissements de l'exercice, d'un montant total de 10,7 M€, concernent essentiellement :

- La coopérative Dijon Céréales (3,6 M€), comprenant : le renouvellement périodique et maintien en état des infrastructures et installations (1,9 M€), la finalisation de la construction de nouvelles capacités de stockage de grains sur le site de Munois (0,7 M€), les installations de travail et traitement de grains (0,8 M€),
- La société Logivia (3,2 M€), dont 2,5 M€ au titre du renouvellement périodique du parc de camions, financés par voie de crédit-bail,
- La société Naturalisa (1,2 M€) du pôle distribution hors vigne, dont 1,1 M€ concernant le projet d'extension et de rénovation d'un point de vente à Nuits Saint Georges,
- La société Biscuiterie Mistral (0,7 M€), comprenant : la dotation en matériel industriel pour 0,5 M€, et les actifs de boutiques pour 0,2 M€,
- La société Meditourbe (0,7 M€) du pôle distribution hors vigne, comprenant : le renouvellement de matériel de production, l'agencement des locaux et des installations techniques, le renouvellement de matériel de manutention,
- La société Planète Pain (0,6 M€), comprenant essentiellement le renouvellement et maintien en état du matériel industriel.

Les flux de variation de périmètre sont liés à la première consolidation de l'entité Biscuiterie Mistral.

Les flux de dotations aux amortissements, d'un montant total de 9,7 M€, comportent l'amortissement de la flotte de camions de l'entité Logivia, financée par voie de crédit-bail, pour 1,9 M€.

Note 3 - Immobilisations financières

VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2023.06	Augmentation	Diminution	Var. périmètre	Autres	2024.06
En milliers d'euros						
Titres de participation	37 608	0	(122)	(179)	-	37 307
Intérêts courus sur créances et prêts	1	-	-	-	-	1
Titres immobilisés (non courants)	776	-	(0)	(0)	-	776
Prêts, cautionnements et autres créances	1 036	65	(48)	19	-	1 071
Total valeurs brutes	39 421	65	(171)	(160)	0	39 155

VARIATION DES AMORTISSEMENTS	2023.06	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	2024.06
En milliers d'euros						
Provisions sur titres	(12 128)	(157)	-	125	-	(12 160)
Prov. prêts, cautionnements et autres créances	(1)	-	-	-	-	(1)
Prov. immobilisations financières	(12 129)	(157)	0	125	0	(12 161)
Immobilisations financières	27 292	(92)	(171)	(35)	0	26 994

Pas de variation significative des immobilisations financières.

Les flux de dotations aux dépréciations des titres de participation, d'un montant total de 157 K€, concernant la participation Production des Elevages Bourgnon.

Détail des titres de participation non consolidés au 30 juin 2024 :

Titres de participation non consolidés	Valeur brute	Valeur nette
En milliers d'euros		
Coopératives/Union de coopératives	4 258	4 258
Soreal	1 298	0
SAF Ingrédients	1 510	1 510
SMDP (Grands moulins de Strasbourg)	1 711	0
Meunerie Participations	25 000	16 831
Provence Tomates	500	0
Production des Elevages Bourgnon	1 125	885
Moulin Decollogne	408	408
SELVAH	204	0
Divers, dont prêts, titres immo. Non courants	1 293	1 255
Total titres non consolidés	37 307	25 147

Titres mis en équivalence :

TITRES MIS EN EQUIVALENCE	2023.06	Dividendes	Résultat	Capital	Variation de périmètre	2024.06
En milliers d'euros						
Titres Mis en Equivalence - Valeurs positives	15 196	(251)	(1 005)	-	(2 685)	11 256
Titres Mis en Equivalence - Valeurs négatives	(11 582)	(5)	1 214	-	-	(10 373)
Titres MEE	3 614	(256)	209	0	(2 685)	883

Le flux de variation de périmètre est lié à la cession du palier « Dornier », évoquée ci-avant.

Les titres mis en équivalence dont la valeur est positive concernent essentiellement l'entité Secalia Chatillonnais, du pôle agro-énergie.

Les titres mis en équivalence dont la valeur est négative concerne les entités exerçant une activité de boulangerie artisanale, du pôle boulangerie-biscuiterie.

La valeur négative des titres mis en équivalence est présentée comme une dépréciation de créances en compte courant, les entités concernées étant financées par le groupe. Se référer à la note dédiée aux créances d'exploitation et comptes de régularisation.

Note 4 - Stocks et en-cours

STOCKS ET EN-COURS	2024.06			2023.06		
En milliers d'euros	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	2 939	(20)	2 919	3 065	(123)	2 942
Stocks -pds finis et intermédiaires	682	(0)	681	529	-	529
Stocks de marchandises	61 420	(559)	60 861	62 983	(2 576)	60 407
Total stocks et en-cours	65 040	(579)	64 461	66 576	(2 699)	63 877

Les stocks en valeur brut sont en baisse globalement de 1,5 M€ par rapport à l'exercice précédent.

L'évolution par pôle d'activité est présentée ci-dessous.

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2023	30 juin 2024	Variation
Végétal	55 369	53 448	-1 921
Distribution hors vigne	6 863	6 570	-293
Distribution vigne	2 990	2 711	-279
Boulangerie-biscuiterie	657	1 631	974
Autres	697	680	-17
Total	66 576	65 040	-1 536

La hausse des stocks pour le pôle boulangerie-biscuiterie est liée à l'entrée dans le périmètre de l'entité Biscuiterie Mistral, dont le stock de clôture s'élève à 1 M€.

La baisse des dépréciations de stocks par rapport à l'exercice précédent est expliquée par le pôle végétal, dont le stock de certains grains et de certains approvisionnements avait fait l'objet d'une dépréciation selon leur valeur vénale à la clôture de l'exercice 30 juin 2023. Les actifs sous-jacents ayant été cédés au cours de l'exercice, les dépréciations comptabilisées au titre de l'exercice précédent ont été reprises.

Note 5 - Créances d'exploitation et comptes de régularisation

Les créances d'exploitation s'analysent comme suit :

CREANCES D'EXPLOITATION	2024.06			2023.06		
En milliers d'euros	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	83 965	(2 262)	81 703	69 944	(2 381)	67 563
Clients et comptes rattachés	83 965	(2 262)	81 703	69 944	(2 381)	67 563
Créances sur personnel & org. sociaux	113	-	113	67	-	67
Créances fiscales - hors IS	5 988	-	5 988	8 425	-	8 425
Etat, Impôt sur les bénéfices	382	-	382	114	-	114
Impôts différés - actif	768	-	768	145	-	145
Comptes courants - actif	27 130	(5 543)	21 587	30 741	(12 662)	18 079
Charges constatées d'avance	5 379	-	5 379	4 232	-	4 232
Charges à répartir	-	-	-	-	-	-
Autres créances	53 521	(10 326)	43 194	55 146	(5 710)	49 436
Produits à recev. (Quote part rés. SNC)	(8)	-	(8)	-	-	-
Autres créances	93 273	(15 870)	77 403	98 871	(18 372)	80 498
Total créances d'exploitation	177 238	(18 132)	159 106	168 814	(20 753)	148 061

Créances clients :

L'ensemble des créances clients présente une échéance à moins d'un an.

Les créances clients en valeur brut augmentent de 14 M€ par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2023.

Cette évolution est essentiellement liée aux éléments suivants :

- Créances relatives à l'activité céréales du pôle agricole en hausse de 5,5 M€, en relation avec le rythme d'exécution des contrats ;
- Créances relatives au projet agro énergie porté par l'entité Secalia Chatillonnais (consolidée par mise en équivalence) en hausse globalement de 8,5 M€, dans un contexte de finalisation de construction et de montée en charge pré-injection de l'unité de méthanisation.

Créances fiscales :

Ces créances sont liées à la TVA (en lien avec les flux d'achats de fin d'exercice) et les créances d'impôt courant.

Impôts différés actifs :

Les impôts différés actifs, qui s'élèvent à 768 K€ fin juin 2024, sont principalement liés à des retraitements de consolidation, des différences fiscales temporaires et à l'activation de déficits.

La hausse de ces actifs par rapport à l'exercice précédent est en grande partie liée à l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'entité Biscuiterie Mistral, qui dispose de déficits fiscaux reportables qui ont fait l'objet d'une activation partielle.

Autres créances et comptes courants :

Ce poste comprend les créances de financement vis-à-vis :

- de sociétés du périmètre consolidées par la méthode de la mise en équivalence ;
- de sociétés du périmètre consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle (pour la quote-part hors groupe qui n'est pas éliminée) ;
- de sociétés non consolidées.

Ces créances sont par nature non éliminées dans le cadre du processus de consolidation des comptes.

Le financement des sociétés concernées étant assuré par le groupe, ces créances ont pour sous-jacents chez celles-ci :

- des actifs fonciers et immobiliers,

- du besoin en fonds de roulement,
- des liquidités,
- et des situations nettes négatives concernant le pôle boulangerie artisanale.

Au niveau du bilan consolidé, la partie dont le sous-jacent est la situation nette négative de filiales du pôle boulangerie biscuiterie (près de 10,4 M€) est considérée comme présentant les caractéristiques d'un investissement à intégrer au montant des participations mises en équivalence concernées, dont le recouvrement est incertain.

Ce montant est donc considéré et présenté comme une dépréciation de créance en compte courant, et non pas comme une valeur négative de titres mis en équivalence.

Créances vis-à-vis d'agriculteurs :

Les comptes agriculteurs sont présents dans les sociétés Dijon Céréales et BER respectivement dans les postes « Clients et comptes rattachés » et « Autres créances ».

Les créances vis-à-vis d'agriculteurs sont synthétisées ci-après :

Comptes agriculteurs En milliers d'euros	2024.06			2023.06		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	18 247	(1 666)	16 581	15 887	(1 872)	14 015
Autres créances	43 690	(5 163)	38 527	45 447	(5 400)	40 046
Total Comptes d'agriculteurs	61 937	(6 830)	55 107	61 333	(7 272)	54 061

Note 6 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

DISPONIBILITES	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
VMP - Equivalents de trésorerie	150	300
Disponibilités	16 084	12 440
Intérêts courus non échus s/ dispo.	15	3
Trésorerie active	16 249	12 743
Concours bancaires (trésorerie passive)	131 293	112 411
Intérêts courus non échus - passif	10	9
Trésorerie passive	131 303	112 421
Trésorerie nette	(115 054)	(99 677)

La trésorerie nette du groupe, en tenant compte des concours bancaires courants et des billets de trésorerie tirés, est négative à hauteur de 115 054 K€ fin juin 2024, contre 99 677 K€ fin juin 2023.

Cette évolution est principalement liée à celle du besoin en fonds de roulement consolidé, qui a augmenté de 12,6 M€ (en valeurs nettes de dépréciations) par rapport à l'exercice précédent.

Se référer au tableau des flux de trésorerie pour plus de détails.

Notes annexes - Postes du Passif

Note 7 - Variations des capitaux propres consolidés

La variation des capitaux propres part du groupe est détaillée ci-après :

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres	Capitaux propres part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 30.06.2023	21 087	41	25 675	2 012	633	49 448
Affectation du résultat	-	-	2 012	(2 012)	-	-
Dividendes versés	-	-	(384)	-	-	(384)
Augmentation de capital	102	-	-	-	-	102
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	4 227	-	4 227
Autres mouvements	-	-	798	-	-	798
Situation à la clôture de l'exercice 30.06.2023	21 190	41	28 101	4 227	633	54 191
Affectation du résultat	-	-	4 227	(4 227)	-	-
Dividendes versés	-	-	(901)	-	-	(901)
Variation de capital	(238)	-	-	-	-	(238)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	(1 012)	-	(1 012)
Autres mouvements	(0)	-	72	-	-	72
Situation à la clôture de l'exercice 30.06.2024	20 952	41	31 499	(1 012)	633	52 113

La variation des réserves groupe en « Autres mouvements » (72 K€) comprend l'incidence du traitement des subventions d'investissement.

Le flux net sur le capital social est lié aux souscriptions et remboursements de parts sociales chez la coopérative.

Le flux présenté en ligne « Dividendes versés » est lié aux distributions de ristournes et d'intérêts aux parts sociales dans le cadre de l'affectation du résultat statutaire de la coopérative au titre de l'exercice précédent.

La variation des capitaux propres part des minoritaires est détaillée ci-après :

En milliers d'euros	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part des minoritaires
Situation à l'ouverture de l'exercice 30.06.2023	1 974	(40)	1 934
Affectation du résultat	(40)	40	-
Dividendes versés	(19)	-	(19)
Augmentation de capital	3 099	-	3 099
Part des minoritaires dans le résultat	-	(102)	(102)
Autres mouvements	1 782	-	1 782
Situation à clôture de l'exercice 30.06.2023	6 797	(102)	6 695
Affectation du résultat	(102)	102	-
Dividendes versés	(12)	-	(12)
Part des minoritaires dans le résultat	-	(652)	(652)
Autres mouvements	(130)	-	(130)
Situation à la clôture de l'exercice 30.06.2024	6 553	(652)	5 901

Le flux de variation de l'exercice présenté sur la ligne « autres mouvements » comprend l'incidence de la cession du palier « Dornier ».

Note 8 – Provisions

PROVISIONS	2023.06	Dotations	Reprises	Var de périmètre	Autres	2024.06
En milliers d'euros						
Provisions pour charges	2 500	1 425	(813)	-	-	3 111
Provisions pour pensions et retraites	2 805	280	(105)	151	-	3 130
Autres provisions pour risques	444	-	(229)	7	94	315
Total provisions	5 748	1 705	(1 148)	158	94	6 557
Ecart d'acquisition passif	1 766	-	-	(43)	-	1 723
Reprises/écarts d'acquisition	(1 767)	-	-	1	-	(1 766)
Badwill nets	(1)	-	-	(42)	-	(43)
Provisions	5 747	1 705	(1 148)	116	94	6 514

Provisions pour engagements d'indemnités de départ en retraite :

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision pour les principales sociétés du périmètre. Ces engagements sont calculés selon les modalités présentées en début de ces notes annexes.

Provisions pour charges :

Le poste Provisions pour charges concerne des engagements et risques financiers, notamment vis-à-vis de tiers, y compris dans le cadre de participations non consolidées.

Note 9 - Dettes financières

DETTE FINANCIERES	2023.06	Augmentation	Diminution	Var de périmètre	Autres	2024.06
En milliers d'euros						
Emprunts auprès des établis. de crédit	42 375	7 207	(8 765)	1 813	-	42 631
Comptes courants	46	0	(2)	29	-	72
Intérêts courus sur emprunts	57	0	(3)	4	-	58
Concours bancaires courants	112 421	18 880	-	3	-	131 303
Total Emprunts et dettes financières	154 898	26 087	(8 770)	1 848	-	174 064
<i>Dont Crédit-bail</i>	<i>4 056</i>	<i>2 824</i>	<i>(1 856)</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>5 024</i>

Les emprunts relatifs aux crédits baux activés s'élèvent à 5 024 K€ fin juin 2024, et ont donné lieu à remboursement à hauteur de 1 856 K€ au cours de l'exercice.

L'échéancier des dettes financières, y compris ceux relatifs aux crédits baux activés, est présenté ci-dessous :

ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES	2024.06	N+1	N+2 à N+5	> N+5
En milliers d'euros				
Emprunts auprès des établis. de crédit	42 631	8 715	25 766	8 150
Comptes courants	72	28	-	44
Intérêts courus sur emprunt	58	58	-	-
Concours bancaires courants	131 303	131 303	-	-
Dettes financières	174 064	140 104	25 766	8 194
<i>Dont Crédit-bail</i>	<i>5 024</i>	<i>1 401</i>	<i>3 235</i>	<i>273</i>

Note 10 - Dettes d'exploitation et comptes de régularisation

DETTE D'EXPLOITATION	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
Fournisseurs	49 651	50 719
Dettes s/acquis. d'actifs	981	1 619
DETTE FOURNISSEURS	50 632	52 337
Dettes sociales	9 433	8 334
Dettes fiscales	8 055	7 804
Impôts différés passif	890	736
Comptes courants - passif	3 357	3 902
Autres dettes	32 593	30 941
Produits constatés d'avance	1 328	4 616
Total Autres dettes	55 657	56 333
Dettes d'exploitation	106 289	108 670

La variation du poste Produits constatés d'avance est en grande partie lié aux opérations de couverture sur le marché à terme des céréales opérées au cours de l'exercice précédent.

Dettes vis-à-vis des agriculteurs :

Les comptes agriculteurs sont présents dans les sociétés Dijon Céréales et BER dans les postes « Fournisseurs et comptes rattachés » et « Autres dettes ».

Le détail des comptes agriculteurs créditeurs est présenté ci-après :

Comptes d'agriculteurs	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
Fournisseurs	8 047	7 352
Autres dettes	25 992	25 733
Total Comptes d'agriculteurs	34 039	33 085

Notes annexes - Postes du compte de résultat consolidé

Note 11 – Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation – Information sectorielle

Chiffre d'affaires consolidé par secteur :

A la suite d'évolution quant à la répartition des entités par pôles d'activité, les données sectorielles de l'exercice précédent ont été réaffectées en conséquence, afin de permettre une lecture comparative appropriée.

CA consolidé par secteur	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
Pôle Végétal	408 491	483 480
Pôle Agro-Energie	0	0
Pôle Boulangerie-Biscuiterie	25 467	9 713
Pôle Distribution - hors vigne	31 094	29 442
Pôle Légumes	1 196	1 700
Pôle Distribution - vigne	11 844	10 734
Pôle Logistique	20 124	17 747
Pôle Nutrition animale	31 448	24 593
Autres	1 102	1 039
Chiffre d'affaires consolidé	530 766	578 448

La diminution du chiffre d'affaires consolidé est liée au pôle végétal, qui est prépondérant à l'échelle du groupe. Le contexte opérationnel du pôle végétal est exposé en note dédiée aux faits marquants de l'exercice.

La hausse du chiffre d'affaires du pôle boulangerie-biscuiterie est essentiellement liée à l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'entité Biscuiterie Mistral (8,6 M€).

Résultat d'exploitation consolidé par secteur (avant amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition) :

Résultat d'exploitation consolidé par secteur	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
Pôle Végétal	2 522	7 267
Pôle Agro-Energie	(12)	(9)
Pôle Boulangerie-Biscuiterie	595	(112)
Pôle Distribution - hors vigne	965	1 878
Pôle Légumes	120	84
Pôle Distribution - vigne	1 429	1 577
Pôle Logistique	111	548
Pôle Nutrition animale	145	220
Autres	(488)	(350)
Résultat d'exploitation consolidé	5 387	11 103

Note 12 – Charges de personnel

Charges de personnel	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
Rémunération du personnel	(29 807)	(25 693)
Charges sociales	(10 263)	(9 028)
Autres charges de personnel	(370)	(331)
Participation des salariés	(147)	(21)
Total de l'effectif moyen	(40 587)	(35 073)

La quote-part du groupe des effectifs moyens au 30 juin 2024 se présente comme suit :

Mode d'intégration	Base effectif 2024	Quote part pour le groupe	Base effectif 2023	Quote part pour le groupe
Intégration globale	599	599	545	545
Intégration proportionnelle	197	84	196	85
Part groupe	796	683	741	630

L'augmentation de l'effectif des entités en intégration globale est principalement liée à l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'entité Biscuiterie Mistral, dont l'effectif à la clôture est de 51 personnes.

Note 13 - Résultat financier

RESULTAT FINANCIER	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
Dividendes	178	225
Charges d'intérêts	(8 991)	(5 404)
Résultat sur change	(4)	(11)
Autres charges financières	(358)	(1 779)
Autres produits financiers	3 255	2 091
Dot / Rep sur provisions financières	806	1 413
Total Résultat Financier	(5 115)	(3 465)

La hausse significative du coût de l'endettement financier brut est en lien avec celle des taux EURIBOR sur lesquels sont basées les rémunérations des lignes de financement. Cela a impacté de manière significative les charges financières, comparativement aux exercices précédents.

La ligne « Autres produits financiers » comprend les produits d'intérêts / agios vis-à-vis des agriculteurs dont les échéances de paiement ne sont pas respectées ou qui font l'objet d'un plan de remboursement de dettes.

Le flux net de reprise de provisions à caractère financier, qui s'élève à 806 K€, comprend notamment une reprise de dépréciation de créance de compte courant vis-à-vis d'une entité non consolidée pour un montant de 1 080 K€, suite à son recouvrement.

Note 14 - Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
Plus ou moins value sur cession d'immobilisations	629	469
Subventions d'investissement virées au résultat	201	137
Dot / Rep sur provisions exceptionnelles	(429)	(1 213)
Autres produits (charges) exceptionnel(le)s	(1 741)	(1 164)
Total Résultat Exceptionnel	(1 340)	(1 770)

Le résultat exceptionnel de l'exercice clos le 30 juin 2024, qui se traduit par une perte nette de 1 340 K€, comprend notamment :

- o Des plus-values de cession d'actifs pour un total de 629 K€, dont 335 K€ concernant la plus-value de cession du palier « Dornier » ;
- o Des dotations de provisions pour engagements et risques relatifs à des entités non consolidées, pour un montant de 1 425 K€ ;
- o Une reprise de provisions pour restructurations comptabilisées chez Dijon Céréales, pour 791 K€ ;
- o Des charges de pénalités dues vis-à-vis de tiers, relatives à des défauts d'exécution de contrats céréales, pour un montant de 268 K€ ;
- o Des charges exceptionnelles diverses, concernant essentiellement les pôles végétal et légumes pour un montant total de 647 K€.

Note 15 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence représente un gain net globale de 209 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2024 contre une perte nette de 51 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Cela concerne, pour l'exercice 2024, des entités du pôle boulangerie-biscuiterie et l'entité Secalia Chatillonnais.

Note 16 - Impôts

La charge d'impôt consolidé, qui s'élève à 577 K€, est constituée de :

- 121 K€ de produit d'impôts différés,
- 698 K€ de charge d'impôts exigibles.

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle s'analyse de la manière suivante :

PREUVE D'IMPÔT	2024.06	2023.06
En milliers d'euros		
Résultat consolidé net d'impôt	(1 664)	4 125
Charge / Produit d'impôt	(577)	(1 472)
Dotations nettes aux écarts d'acquisition	(229)	(218)
Quote-part de résultat des mises en équivalence	209	(51)
Base taxable théorique	(1 067)	5 867
Taux d'impôt théorique	25,00%	25,00%
Impôt théorique calculé	267	(1 467)
Impacts		
Résultat fiscale spécifique (Coopérative)	(81)	(1 325)
Incidence des différences permanentes conso	131	758
Déficits fiscaux non activés	864	589
Consommation de déficits fiscaux antérieurs non activés	(179)	(44)
Ajustement bases d'ID	0	28
Plus ou moins value de consolidation	136	0
Autres	(28)	0
Total de l'impôt effectif	(577)	(1 472)

Notes annexes – Autres informations

Note 17 – Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES	Montants en K€
Cautions - agriculteurs	8 694
Cautions prêts bancaires MLT- capital restant dû	881
Garanties à première demande - Prêts MLT- capital restant dû	10 602
Cautions lignes financement court terme	11 120
Engagements de crédit bail	338
Nantissements - éléments d'actifs corporels	82
Nantissements - titres non consolidés	0
Nantissements - titres mis en équivalence	8 525
Nantissements - Fond de Commerce	51
Nantissements - divers	0
Hypothèques	4 940
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES aux bornes du périmètre de consolidation	45 232

ENGAGEMENTS RECUS	Montants en K€
Aval FRANCEAGRIMER	19 923
Cautions et Garanties Prêts Clients	0
Cautions de la part d'organismes financiers	820
Cautions - agriculteurs	2 204
Warants - agriculteurs	1 034
Engagements cession de primes PAC	594
Garanties hypothécaires - agriculteurs	2 299
Contregarantie à première demande - Prêts MLT- capital restant dû	7 845
Divers	241
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS aux bornes du périmètre de consolidation	34 961

Note 18 – Parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement des opérations avec des unions de coopératives dont Dijon Céréales est membre.

Ces transactions sont conclues à des conditions normales et courantes.

Note 19 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement survenu postérieurement à la clôture et susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés n'est à déclarer.